

# Le Courrier du Canada.

## JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Rédacteur: — A. E. AUBRY.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Editeur-Propriétaire: — J. T. BROUSSEAU.

### Italie.

On lit dans *Le Monde*:

On sait que pour justifier l'arrestation de S. E. le Cardinal Corsi, de l'Evêque de Plaisance et des autres prélats qui, dans les Etats annexés au Piémont, n'ont pas consenti à célébrer les fêtes révolutionnaires, le gouvernement de Turin a imaginé de proposer à son Parlement une loi en vertu de laquelle le Code pénal s'applique à tous ces Etats. La Chambre des Députés a déjà voté cette loi, et le Sénat, non moins libéral, ne manquera pas de la voter aussi. L'*Arenonia* fait à ce sujet les observations suivantes:

La loi votée par la Chambre, le 16 juin, est un éclatant triomphe pour le clergé toscan et la plus solennelle condamnation de ses persécuteurs. Ceux-ci, en effet, le poursuivent et le punissent pour un délit qui n'existait pas; le député Campini vient de reconnaître lui-même qu'on a voulu le créer par ce vote. Le Gouvernement, n'ayant que des mesures extra-légales, c'est-à-dire tyranniques, à employer contre le clergé dans les pays annexés, a voulu généraliser trois articles du Code pénal sarda, improvisé en 1853, pendant qu'il avait la plénitude des pouvoirs. Ce sont les articles 268, 269 et 270.

Le premier punit sévèrement les prêtres qui pèchent contre la liberté par paroles, actions ou omissions. Le prêtre qui prononce en public un discours contenant un blâme des institutions et des lois de l'Etat est passible de 2,000 livres d'amende et de deux ans de prison. Le prêtre coupable d'un acte qui peut exciter le mépris ou le mécontentement contre les dites lois et institutions, est passible de la même peine. Enfin, elle est aussi portée contre le prêtre qui, par le refus indément fait de remplir son propre office, trouble la conscience publique et la paix des familles.

Le second article établit que si les paroles, les actions et les omissions contiennent une provocation au mépris des lois ou des actes émanés de l'autorité publique, la peine ne pourra être moindre de trois années; le reste est laissé à la discrétion du magistrat.

Le troisième article fulmine 500 fr. d'amende et six mois de prison contre ceux qui publieront des bulles ou d'autres pièces sur la religion provenant du Saint-Siège, et contrevenant aux règlements en vigueur (on ne dit plus les lois) sans l'assentiment du Gouvernement.

Ces trois articles sont le premier cadeau fait à la Toscane depuis son union avec le Piémont, et la Chambre, dans la séance du 16 juin, a approuvé ce projet de loi par 164 voix contre 20.

Il résulte clairement de ce vote que si la Chambre a voulu appliquer ces articles à la Toscane, ces articles n'étaient pas obligatoires dans ce pays, et, comme nous l'avons dit, le député Campini a déclaré qu'en les appliquant, on créait pour l'avenir de nouveaux délits en Toscane.

Le clergé toscan était donc parfaitement libre de se refuser à chanter le *Te Deum*, à bénir l'annexion, à fêter le Statut. Le délit résultant de ce refus n'existant pas encore, n'existe pas même aujourd'hui; il n'existera que quand la loi aura été sanctionnée et promulguée.

Les lois léopoldines, quoique contraires à l'Eglise et à ses ministres, laissent cependant une plus grande liberté aux ecclésiastiques que le code sarda de 1859, qui a été rédigé au nom de la liberté.

Le gouvernement toscan, en menaçant le clergé, dans le *Moniteur*, de terribles châtiements s'il ne chantait pas le *Te Deum*, et en poursuivant ceux qui n'ont pas voulu le chanter, a commis un acte d'iniquité et de despotisme, en considérant comme un crime ce qui était au moins un acte indifférent. Le baron Riccaoli a abusé de son pouvoir et doit être mis en accusation.

ment. Ils pourront le condamner à l'amende et à la prison; n'a-t-on pas raison de dire avec le député Boggio, dans la séance du 16 juin: "Est-il juste, est-il raisonnable que pour un acte de sa nature exclusivement spirituel, l'Etat intervienne et punisse un prêtre qui a fait ce qu'à tort ou à raison il regarde comme exigé par sa conscience dans l'exercice de son ministère?" "A-t-on calculé les conséquences d'un tel système?"

"Lorsqu'en 1848 nous occupions la Lombardie, a dit le député Macchi dans la même séance, un évêque lombard n'avait pas voulu chanter le *Te Deum* pour les victoires de Pastrengo et de Goito, aurait-on introduit une loi comme celle qu'on propose afin de satisfaire sa haine et de pouvoir le punir? Et quand nos armées éprouvèrent des désastres, Radetzki lui-même aurait-il employé notre loi contre nos évêques qui refusaient de chanter des *Te Deum* pour nos défaites?" De telles questions portent avec elles leur réponse."

L'*Arenonia* de Turin publie le récit suivant de ce qui s'est passé à Plaisance et signale quelques autres traits de la justice libérale:

"La ville de Turin, qui depuis dix ans est venue de son pasteur, par l'exil de Mgr Frasoni, va se peupler d'Evêques et de Cardinaux qui y sont entraînés par la force publique et contraints d'y subir la prison."

Depuis le 2 avril 1849, Mgr Antonio Ranza est évêque de Plaisance et a su gouverner son diocèse avec zèle et avec fruit, jusqu'au jour où a commencé l'ère de la liberté italienne. Elle a inauguré pour lui une série de persécutions jusqu'au jour où on l'a obligé à quitter sa résidence, et où l'on a brûlé ses armes épiscopales sur la place publique. Il vivait retiré depuis peu de temps dans sa campagne di Travazzano, quand, le 9 juin, un délégué de la sûreté publique, avec deux huissiers, vint lui intimier l'ordre de se rendre immédiatement à Turin. Un carrosse escorté de gendarmes l'attendait, et il y monta comme prisonnier d'Etat, après avoir démenté protesté contre de telles violences.

Le 10 au soir, il arrivait à Turin. Ses gardiens lui demandèrent où il voulait être conduit; il leur répondit qu'ils le tenaient en leur pouvoir et qu'ils fussent de lui ce qu'ils voulaient. Son escorte le conduisit alors devant le ministre de grâce et de justice.

Le bruit court que le ministre fit à l'Evêque un vrai sermon en lui citant certain texte de saint Paul; on ne dit pas si Mgr Ranza répondit par une citation des articles du Statut. Quoi qu'il en soit de ce dialogue ou de ce monologue, le garde des sceaux termina son audience par demander à l'Evêque où il désirait se retirer. Mgr Ranza a répondu qu'il voulait regagner son propre diocèse. C'est ce que le ministre lui défendit provisoirement, en lui ordonnant de demeurer à Turin et de se loger chez les Frères des écoles chrétiennes. Il lui permit de faire une visite au Cardinal Corsi, et l'entrevue des deux illustres captifs a été fort touchante.

Qu'on ne demande pas de quel crime l'Evêque de Plaisance est accusé: le garde des sceaux serait aussi embarrassé que nous pour le dire. On ne peut pas lui attribuer le tumulte arrivé à Plaisance le jour de la fête-Dieu, puisqu'il était absent et n'avait donné aucun ordre pour la procession. En attendant, il est exilé de son diocèse, prisonnier à Turin. Voilà le fait; mais on n'en sait pas la cause, parce qu'il n'y en a pas.

Nous n'ajouterons après cela qu'une seule réflexion. N'est-il pas juste que les prêtres chantent le *Te Deum* pour ce nouveau genre de liberté?

Voici un récit exact de ce qui s'est passé à Plaisance à l'occasion de la procession. La garde nationale devait y paraître et elle s'exerçait depuis quinze jours au tir pour rendre les honneurs militaires. La veille de la fête, le commandant de la garde fit afficher la convocation dans tous les lieux ordinaires pour la cérémonie; mais le matin même, il prétendait qu'il avait le droit d'être invité par les évêques et les chanoines, et il fit afficher un contre-ordre. Il faut savoir que l'an dernier, la garde nationale a assisté à la procession sans avoir reçu d'invitation d'aucune espèce. Le contre-ordre a été l'occasion de tout le tumulte: dès qu'il fut connu, un grand nombre de tapageurs se répandit par la ville et stationna aux environs du Dôme.

ordonna de les conduire à la station de Saint-Nicolo, à trois milles de Plaisance; c'est là qu'on laissa les pauvres prêtres libres d'aller où ils voudraient, excepté à Plaisance, sous peine d'être livrés à la merci de la populace.

Nous avons donné, d'après le Nord, la circulaire diplomatique par laquelle le gouvernement pontifical signale aux puissances la violation de territoire commise par Zambianchi et ses volontaires. La *Gazette du Midi* fait à propos de cette circulaire les réflexions suivantes:

"En attendant que les cours étrangères aient fait une réponse à ce document, constatons que la plupart des journaux, non-seulement révolutionnaires, mais même soi-disant conservateurs, n'ont pas trouvé un mot de protestation contre l'entreprise commandée par cet ancien chef d'assassins. Pourquoi ses crimes à Saint Calixte, l'anathème que Farini lui-même prononçait sur cet homme dans son ouvrage tout dévoué, d'ailleurs, à la Révolution, sont-ils dissimulés à une partie du public? Est-ce indifférence? Est-ce peur de blâmer un auxiliaire de Garibaldi, embarqué avec lui à Gènes? Quel que soit le sentiment qui a dicté ce honteux silence, c'est un signe funeste de l'altération du sens moral; c'est une preuve que l'on subit déjà la Révolution dans ses personifications les plus sinistres, et que d'un pas à l'autre on en vient à ne plus oser repousser, après l'erreur, le crime."

Nous comprenons toutes les opinions dans un temps de trouble intellectuel comme le nôtre. Nous concevons le délire de la liberté, de l'insurrection même tentée en son nom, quoique la révolte ait toujours été fatale aux légitimes progrès; mais ce que notre raison et notre cœur se refusent à comprendre, c'est que lorsqu'un Zambianchi se montre, lorsque reparait un farouche imitateur des massacres de septembre, il n'y ait pas un cri unanime de toutes les opinions pour proclamer que l'assassin n'est d'aucun parti.

"La terre des Orsini exerce-t-elle déjà sur notre pays une pareille contagion?"

Un journal catholique de Londres, le *Weekly Register*, a publié dernièrement l'article suivant, en réponse aux calomnies dont le roi de Naples et son gouvernement ne cessent d'être l'objet dans les journaux anglais:

L'Evêque catholique de l'Australie occidentale ayant eu, pendant son récent voyage dans le royaume de Naples, l'occasion de faire connaître au roi François II la nécessité où se trouvaient les sujets anglais catholiques de l'Australie occidentale, de faire construire une cathédrale dans la ville de Perth, et la disproportion de leurs ressources avec une entreprise si considérable, le jeune et pieux souverain daigna mettre à la disposition du prélat une somme digne de sa munificence, et donna en outre ses ordres pour que, conformément à sa demande, une grille en fer destinée à enclore le terrain sur lequel la cathédrale doit être éditée, — plus de deux mille cinq cents pieds de long, — fût faite à ses frais dans la fonderie royale de Petrarca.

En présence de cet acte de générosité de François II envers les sujets de Sa Majesté, nous ne pouvons nous dispenser de noter le contraste qu'il présente avec l'inconvenant langage qu'emploient à l'égard du Roi quelques-uns des journaux anglais. Plusieurs églises ont été renversées dans le royaume par les derniers tremblements de terre, et leur réparation ouvrira à S. M. François II un vaste champ à l'exercice de la pitié héréditaire dans sa maison; mais en contribuant libéralement, au moment présent, à l'érection d'une cathédrale en un point des domaines de la Reine ce souverain pratique, avec la pitié, d'autres vertus.

C'est pour nous l'accomplissement d'un devoir de justice envers le souverain calomnié, de publier ce que nous avons recueilli de la bouche même du prélat. Durant son séjour à Naples, celui-ci désira visiter les prisons du pays, au sujet desquelles, étant en Australie, il avait lu tant de choses dans les feuilles anglaises, et nous avons été surpris d'apprendre de Sa Seigneurie que l'état de ces prisons est très différent de ce que le public anglais a été conduit à imaginer. Les locaux vastes, clairs, aérés de celle de Saint-François, l'air bien portant, bien nourri (*well nourished*) et même satisfait des habitants, tout y faisait naître en l'esprit du visiteur l'idée d'un adéquat d'un séjour de criminels.

Témoin de l'ardeur avec laquelle les prisonniers s'appliquent à toute sorte de travaux, depuis la construction d'organes pouvant soutenir la comparaison avec les meilleurs produits du travail libre en ce genre, jusqu'à l'impression des billets de chemin de fer, l'Evêque fut contraint de reconnaître que les condamnés à Naples travaillent plus diligemment et plus efficacement que ne le font les convicts anglais de *Swan river* (la rivière du Cygne); et, comme toute contrainte de quelque nature que ce soit et bannie de cet établissement, il dut en conclure qu'ils se trouvaient plus honnêtes.

"Sur aucun point des domaines de la Reine, le recours à l'action morale dans les prisons n'a été essayé avec plus de persévérance, et nous pouvons ajouter avec plus de succès qu'à *Swan river*, et cependant il ne manque pas là d'exemples de convicts fugitifs; or, après une épreuve de plusieurs mois patiemment supportée dans l'établissement, les condamnés pourraient, ce semble, être admis à la libre circulation, puisqu'il est certain qu'en cas d'évasion ils seraient repris en peu de jours, ou périeraient de dénuement dans le désert."

A Naples, au contraire, l'année dernière, au temps du jubilé, le surintendant des prisons demanda au Gouvernement de le laisser prendre avec lui tous les prisonniers, afin de leur faire visiter les églises de la ville prescrites pour gagner les indulgences, se portant garant qu'aucun d'eux ne s'échapperait. Sa requête fut favorablement accueillie; les prisonniers, au nombre de plus de six cents, sans autre garde que le surintendant et un saint prêtre de la Compagnie de Jésus, le R. P. Planas, parcoururent les rues étroites et populeuses de Naples; et, bien que plusieurs d'entre eux, condamnés pour la vie, n'eussent rien à redouter d'une évasion, pas un seul ne tenta de s'enfuir. De tels faits en disent plus que d'éloquents discours.

La classification des prisonniers, ce point si important de la discipline des prisons, en tant qu'obstacle à la corruption et moyen d'amélioration morale, la réformation des prisonniers, qu'aucune remontrance n'est parvenue à faire établir à *Swan river*, va être introduite dans les prisons napolitaines. Et pour ne pas pousser plus loin cette comparaison, n'ajoutons qu'un seul mot. A voir l'attitude pleine de respect et d'affection des prisonniers napolitains vis-à-vis de leurs supérieurs, l'Evêque n'a pu s'empêcher d'en inférer que la conduite de ces supérieurs à leur égard devait être fort différente de celle qu'ont révélée les faits portés, l'année dernière, devant la justice, à la charge du surintendant et des autres autorités du *Convict Establishment* de l'Australie-Occidentale."

Voici, d'après le *Morning-Post*, traduit par le *Moniteur*, la partie importante du discours prononcé par lord John Russell, en réponse aux interpellations de sir Robert Peel dans la séance de la Chambre des Communes du 23 juin:

"Il paraît que l'honorable baronnet a lu dans les journaux que M. Thouvenel a envoyé au gouvernement de la Reine une note contenant, entre autres choses, la déclaration formelle et énergique que la France ne supporterait aucun amoindrissement du territoire dont elle est actuellement en possession, c'est-à-dire du territoire de Nice et de la Savoie. Il m'eût été impossible hier de répondre à cette question, parce que je n'avais point reçu la note de M. Thouvenel; mais à trois heures et demie je vis l'ambassadeur de France, et il m'a remis une copie de la note, dans laquelle il n'y a pas un mot de la déclaration rapportée par les journaux. Voici le but de la note que m'a fait remettre M. Thouvenel: Il est dit dans le traité de Turin que la France devra s'entendre avec les autres puissances de l'Europe au sujet des parties neutralisées de la Savoie; et d'après les vues du gouvernement français, il faut, pour arriver à cette entente, s'efforcer de concilier le 2<sup>e</sup> article du traité de Turin avec le 92<sup>e</sup> article du traité de Vienne. La note française dit que cela peut avoir lieu de trois manières: soit que les puissances signataires du traité de Vienne se réunissent en conférence avec le ministre des affaires étrangères de France, soit que des notes identiques soient échangées, M. Thouvenel déclarant que la France est prête à prendre pour elle toutes les obligations prises par la Savoie au temps où elle possédait la Savoie. Ceci répond à la question qui m'a été adressée par l'honorable M. Cochrane.

Un troisième moyen de tout concilier est proposé par M. Thouvenel dans la note: ce serait de laisser la Suisse et la France s'entendre seules et résilier l'engagement pour en prendre d'autres en échange comme elles l'entendraient. S'il y a une conférence, continue la note, le lieu le plus convenable pour sa réunion est Paris, et l'on y discuterait tous les points auxquels je viens de faire allusion.

Telle est la note qui m'a été remise aujourd'hui; mais le gouvernement n'a pas encore eu le temps de l'examiner avec assez d'attention pour pouvoir dire dès à présent dans quels termes il y répondra. Toute la question me paraît tourner sur ceci: les grandes puissances de l'Europe sont-elles disposées à s'engager à garantir la neutralité de cette partie de la Savoie qui longe la Suisse, et consentent à ce qu'elle soit détenue comme le reste de la Savoie l'était par la Sardaigne.

Suisse et la Sardaigne. Mais le cas devient bien différent lorsqu'une grande puissance comme la France devient maîtresse du territoire possédé autrefois par la Sardaigne. Ce n'est point la même chose, bien que rien ne soit changé dans la lettre de l'engagement. La France dit: "Je suis au lieu et place de la Sardaigne, je remplirai ses engagements et le territoire neutralisé sera toujours dans la même situation." C'est là un argument que nous avons plus d'une fois entendu mettre en avant.

Mais cet engagement pris par la Sardaigne n'est pas, il faut le faire observer, et je regrette que l'honorable baronnet qui parle si souvent et si habilement de ce sujet ne se soit pas mieux informé, celui d'en avoir en aucun temps des troupes sur le territoire neutralisé. Au contraire, l'engagement porte que la Sardaigne, en cas de guerre, retirera ses troupes du territoire neutralisé; cela indique d'une manière bien claire et bien évidente que, en temps de paix, les troupes sardes peuvent occuper le territoire neutralisé. Tel est donc l'état actuel de la question. Nous avons une opinion, une opinion bien arrêtée, sur le mode d'après lequel l'annexion ayant eu lieu de la Savoie, la substitution de la France à la Sardaigne dans les engagements pris par celle-ci dans le traité de 1815 aurait pu avoir lieu d'une manière satisfaisante pour la Suisse, sans que sa sécurité fût plus en danger qu'elle ne l'était avec la Sardaigne. Mais, je regrette d'être obligé de le dire, dans aucune de nos discussions la France ne s'est montrée disposée à accepter ce mode de substitution, qui nous avait semblé être le seul moyen d'assurer d'une manière efficace la neutralité décidée par le traité de 1815. Il nous est donc impossible de nous déclarer satisfaits et d'accepter le traité de Turin comme ne changeant point la situation. Mais l'honorable baronnet dit, le pense-t-il, je n'en sais rien, que nous n'aurions dû émettre aucune opinion sans avoir obtenu la sanction de la Chambre. Ce n'est certainement point ainsi que procède la diplomatie.

Nous ne pouvons que suivre l'exemple de tous les ministres qui nous ont précédés, c'est-à-dire obtenir le consentement de la Couronne pour les dépêches et les communications qu'il est de notre devoir de faire, puis les soumettre à la Chambre et attendre son opinion. Les papiers relatifs à l'annexion de la Savoie forment aujourd'hui un volume considérable; mais j'espère pouvoir très prochainement en déposer une partie sur le bureau de la Chambre, parce que la France ayant aujourd'hui, comme elle le voulait, accompli l'annexion, le territoire de Nice et de la Savoie étant aujourd'hui annexé à la France, les troupes et les autorités françaises en ayant pris possession, le moment est venu où la correspondance peut, sans inconvénient, être communiquée à la Chambre. Quant à l'offre que, d'après l'honorable baronnet, la France aurait faite de céder le Chablais et le Faucigny, si nous voulions consentir à l'annexion du reste de la Savoie à la France, je ne puis répondre qu'une seule chose, c'est que jamais le gouvernement français n'a fait proposition semblable au gouvernement de la Reine.

S'il les avait faites, il n'eût pas été, je pense, séant à nous de les accepter; mais, je le répète, elles n'ont point été faites. L'honorable gentleman a bien raconté ce qui s'est passé. Il est vrai que, dans le commencement de février, l'empereur des Français et ses ministres ont déclaré qu'ils étaient disposés à consentir à ce que le Chablais et le Faucigny fussent désormais partie de la Suisse; mais fort peu de temps après, l'empereur assura à une députation de Savoyards venue à Paris qu'il ne consentirait point au démembrement de la Savoie, et que le Chablais et le Faucigny ne seraient point séparés du reste du territoire annexé. Lord Cowley eut à ce sujet une conversation avec le ministre des affaires étrangères de France, et celui-ci lui dit que l'empereur eût consenti volontiers à réunir ce territoire à la Suisse si les habitants y eussent consenti, mais que, renonçant chez eux une grande répugnance à devenir Suisses, l'empereur s'est trouvé forcé de renoncer à son projet et de ne rien céder à la Suisse. Lord Cowley répondit à M. Thouvenel que, dans ce cas, il ne pensait pas que l'engagement pris vis-à-vis des autres puissances fût rempli.

M. Thouvenel dit à lord Cowley qu'il ne le trouvait pas satisfaisant et que toutes les autres puissances de l'Europe semblaient trouver les dépêches envoyées par le gouvernement français très-satisfaisantes et pensaient que l'engagement était tenu. J'ai répondu à la question de l'honorable gentleman, mais il a commenté certains faits de la vérité desquels il n'est pas assuré. Il a dit que si le gouvernement français avait fait cette communication dans les termes rapportés dans les journaux, cela eût été peu convenable de la part de la France. Il n'en est point ainsi; l'allégation tombe d'elle-même. Nous avons autre chose à faire. Il faut examiner comment nous pourrions user de notre in-

fluence pour maintenir la neutralité de la Suisse, et quelles propositions acceptables pour la Suisse nous pouvons faire en ce moment. Mais, s'il n'en est point fait d'autres que celles auxquelles j'ai fait allusion, si la France ne veut s'engager vis-à-vis de la Suisse et vis-à-vis de l'Europe que comme l'était la Sardaigne, le gouvernement anglais ne peut que déclarer de la manière la plus formelle et la plus solennelle qu'il ne considère pas l'article 92 du traité de Vienne comme conciliable avec le traité de Turin."

On lit dans le *Constitutionnel*: "Le *Sémaphore* de Marseille a rapporté, d'après une correspondance d'Aden, la mort de M. Plowden, consul de S. M. Britannique en Abyssinie, auprès de l'empereur Théodoros, lequel (ajoute la correspondance) disputerait, en ce moment, ses Etats au rebelle Negossi."

Le *Sémaphore*, et après lui les journaux qui le reproduisent, propagent sans le savoir et sans le vouloir, une double erreur qu'il importe de rectifier. D'abord M. Plowden, tué malheureusement aux environs Gondar, dans une rixe particulière, à ce qu'il paraît, n'avait jamais arboré le pavillon consulaire en Abyssinie; il passait même pour s'être fait complètement Abyssin et pour avoir ainsi compromis son caractère d'agent officiel ou même de sujet anglais. Ce caractère, d'ailleurs, n'eût pas suffi pour le protéger dans ce pays soumis de fait, sinon de droit, au prétendu empereur Théodoros, qui n'est que l'usurpateur d'un titre appartenant au dernier descendant de Satomon, Atsié Johannes, encore vivant.

Quant à Negossi, ou plus exactement Negoussi, loin d'être un rebelle, c'est le plus légitime des chefs qui se partagent aujourd'hui l'ancien royaume d'Ethiopie. Negoussi est le neveu et le successeur reconnu d'Oubié, qui régna vingt-six ans dans le Tigre. Ce prince eut de fréquentes relations avec la France sous le règne du roi Louis-Philippe. Il accueillit avec empressement les Européens et en particulier les Français, et protégea leurs missionnaires. Si le barbare reparaisait trop souvent en lui, il eut au moins des tendances et des inspirations vraiment civilisatrices.

Lorsque le jeune chef Negoussi recueillit le pouvoir tombé des mains de son oncle, il se vit acclamé par le pays tout entier. Il avait vingt-deux ans; il en a aujourd'hui vingt-huit. Intelligent et hardi, il comprit bientôt que la voie tracée par son oncle était la seule qui pût relever l'Ethiopie de sa longue déchéance. Il commença par donner asile et protection aux missionnaires catholiques persécutés par le fanatisme et cruel dominateur de l'Ahmara, Théodoros. Il appela au tour de lui tous les Européens que la guerre civile n'avait pas éloignée. Il rétablit dans le Tigre la paix et un certain ordre relatif qui dura cinq ans et qu'une invasion de Théodoros a seule troublé depuis l'année dernière.

C'est lui qui envoya, en 1858, une double ambassade à Rome et à Paris, sollicitant du Saint-Père et de l'Empereur la reconnaissance de son pouvoir, offrant de favoriser toutes les relations religieuses, politiques ou commerciales à établir entre l'Europe et le Tigre. C'est lui qui, dernièrement, adressait à M. Ferdinand de Lesseps cette lettre originale par laquelle il mettait à la disposition du canal de Suez, qui ne les dédaignera pas, les ressources de ses provinces, du Tacczé à la mer; là où il est impossible de ne pas voir une haute intelligence et un profond sentiment de l'avenir de sa patrie.

C'est Negoussi, enfin, qui accueillit naguère avec tant de joie et d'esprit la mission française d'explorer de la Mer-Rouge, mission qui était haut témoignage de l'intérêt de l'Empereur et de la France. C'est à ces titres que nous croyons devoir relever des erreurs injustes et préjudiciables au jeune roi d'Ethiopie Negoussi, le plus avancé sans contredit dans les voies de la civilisation, de tous les souverains de l'Afrique orientale."

On nous écrit de Saint-Petersbourg: "La bureaucratie allemande vient de remporter ici plusieurs triomphes significatifs: elle a obtenu d'Alexandre II une réponse défavorable à la pétition de la noblesse du gouvernement de Wladimir, qui réclamait une réforme radicale dans l'organisation du régime bureaucratique.

Le ministre de l'intérieur, au nom de l'Empereur, blâme cette manifestation, et il déclare calomnieuses les imputations avancées dans la pétition de la noblesse. Les adhérents du système de Nicolas I<sup>er</sup> reprennent de plus en plus courage. Pour le moment, tous leurs efforts tendent à compromettre et à rendre suspects les membres de l'aristocratie libérale alliés aux représentants de la noblesse polonaise. Leur mot d'ordre pour aujourd'hui est la haine du catholique et du Polo-

mais. Tous ceux qui aspirent à quelque réforme sont signalés à l'Empereur comme entachés de catholicisme et de polonisme.

La nouvelle qui a fait ici plus de bruit que l'entrevue de Baden-Baden, c'est la lettre du prince Dolgorouki au consul russe à Londres, qui lui intimait l'ordre de rentrer en Russie. Le prince Dolgorouki déclare qu'il n'entend pas rentrer que le jour où la bureaucratie sera abolie et où une constitution russe sera proclamée.

"Voilà l'émigration russe qui commencent," avait dit le prince Orloff à l'Empereur Alexandre. C'est possible; mais le jour où l'émigration russe sera visible, je commencerai par rappeler l'émigration polonaise tout entière; après tout, les Polonais sont aussi bien mes sujets que les Russes. Voilà la réponse qu'on m'assure avoir été faite par l'Empereur au prince Orloff.

"Je crois seulement que Sa Majesté se trompe, si elle suppose que les Polonais veulent jamais servir d'appui au czarisme contre le parti libéral russe. Si jamais l'émigration russe se constitue, les deux émigrations pourraient bien s'entendre entre elles.

"Du reste, ce revirement de la dynastie régnante vers les Polonais rencontrerait les plus grandes difficultés chez les grandes-duchesses, dont l'influence sur le gouvernement impérial est beaucoup plus considérable qu'on ne pourrait le supposer.

"Suivant les nouvelles reçues ici de Paris, on a remarqué en France leur peu de sympathie pour les réfugiés polonais. Ils ont attendu assez longtemps leur Pologne pour attendre patiemment encore quelques jours, a dit une personne de l'entourage de la grande-duchesse de Leuchtenberg au protecteur d'un émigré qui désirait rentrer. Cette parole, citée au club anglais de Saint-Petersbourg, a raffermi l'opinion qui court ici, qu'il s'agit de créer l'ombre quelconque d'une Pologne, comme une apparente concession à la France, et en réalité on tuerait les Polonais par les Polonais, et on livrerait les catholiques polonais aux Allemands et aux Juifs.

"La bureaucratie continue sa guerre implacable contre l'élément catholique en Russie; mais ses foyers ne répondent pas à ses intentions.

"Nous avons dit que l'émigration russe se forme; on nous apprend que la résolution du prince Dolgorouki ne sera pas isolée, et que le comte Schouvaloff se dispose à l'imiter. Ce fait, s'il se confirme, serait d'une portée immense et serait le premier pas d'un renouvellement radical de la société orthodoxe."

CANADA.

QUEBEC, 18 JUILLET 1860.

Mines de Marbre et de Chrome de Fer.

On s'est beaucoup entretenu, depuis deux ou trois mois, de découverte et d'exploitation de mines. Les mines de cuivre, d'Acton, dont l'exploitation paraît rapporter d'assez beaux bénéfices, ont tout naturellement attiré l'œil, et l'on a soupçonné avec raison que le Canada recelait dans son sein des richesses précieuses ailleurs que sur le territoire d'Acton. La spéculation ou le patriotisme s'est mis à l'œuvre, et les recherches n'ont pas été infructueuses. L'Inquirer parle de récentes découvertes de cuivre faites dans le district de Trois-Rivières, à environ vingt six milles au nord de la ville de ce nom; et il a été mis sous les yeux du rédacteur de cette feuille des échantillons de ce métal trouvés au lieu susdit. Ces spécimens ne sont pas très riches, à la vérité, attendu qu'ils ont été recueillis à la surface, mais comme le quartz dans lequel le cuivre se trouve existe en quantité immense et que l'exploration ne fait que commencer, il est certain, au dire de personnes compétentes en pareille matière, que l'on ne peut manquer de découvrir des veines riches et productives. Les indications du terrain seraient d'ailleurs analogues à celles des mines d'Acton. Cette découverte, suivant l'Inquirer, a été faite sur la propriété de Mr. T. Larue qui se propose d'en commencer bientôt l'exploitation.

De son côté, le Journal de Québec annonçait dernièrement qu'un dépôt de charbon vient d'être découvert à St. Pierre, île d'Orléans, sur la terre de M. Leclerc. Ce charbon serait de belle apparence et de bonne qualité. Si l'on peut rencontrer une bonne veine de ce précieux combustible, ce sera là, il faut en convenir, une découverte d'un prix inappréciable.

Nous croyons devoir signaler, à notre tour, d'après des renseignements que nous tenons de bonne source, l'existence, dans le voisinage de Ste Anne des Monts, d'une carrière immense, inépuisable du plus beau marbre qu'il soit possible de trouver.

A une distance assez rapprochée de cette carrière de marbre, se trouve une mine de chrome de fer (peinture) non moins précieuse et non moins inépuisable. D'après notre correspondant, l'exploitation de ce marbre et de cette peinture rapporterait beaucoup à la province, en même temps que l'on remplirait par là les vœux que M. Drapeau donne dans son plan de colonisation pour les familles pauvres de Québec. Pour l'exploitation

de ces richesses un capital de quelques milliers de louis suffirait pour commencer, et une partie des profits futurs suffirait pour la continuer. On ferait descendre un grand nombre de familles dont les chefs profitant des travaux de cette exploitation trouveraient là les moyens de se former de beaux établissements sur les terres qui avoisinent les carrières, et dont le sol est excellent.

Notre correspondant nous dit que cette carrière de marbre, que cette mine de chrome de fer ont été explorées, examinées, mais il en a été d'elles, paraît-il, comme de beaucoup d'autres bonnes choses: l'on en a parlé un moment, et puis il n'en a plus été question du tout. Quelques journaux du Nouveau-Brunswick seuls en ont parlé par la forme.

C'est là un point pourtant qui mérite attention, car si cette mine et cette carrière sont aussi riches que le prétend notre correspondant leur exploitation peut avoir touchant l'avenir et la prospérité des provinces d'en bas des conséquences d'une incalculable portée.

Liberté révolutionnaire.

La Sicile commence à goûter les fruits de la liberté révolutionnaire. Entre autres décrets du dictateur, tons dictés avec le plus étrange sans-façon, il en est un, relatif à l'expulsion des Ordres religieux de l'Italie et à la confiscation de leurs biens, qui mérite d'être rapporté. En voici la teneur:

"Considérant que les Jésuites et les Lazarons ont, durant le cours de la domination des Bourbons, été les plus chauds partisans du despotisme; en vertu des pouvoirs qui me sont conférés, il est décrété que les corporations existant en Sicile sous divers noms de sociétés et maisons de Jésuites et de Rédemptoristes soient dissoutes. Les individus qui les composent sont chassés de l'Italie et leur biens annexés aux domaines de l'Etat."

Cela promet, car nous ne sommes qu'au début. Jadis les tyrans qui voulaient s'emparer des biens des gens, sous prétexte de les donner à l'Etat, et jetaient les gens eux-mêmes dans les amertumes de l'exil, se croyaient au moins obligés, soit crainte des peuples soit respect pour eux, de procéder avec lenteur et suivant certaines formes. Garibaldi supprime tout cela comme un luxe inutile; formes solennelles et lentes de la justice, défense libre des accusés, allons donc! tout cela était bon pour le vieux temps!

Incendie dans les paroisses d'en bas.

Lundi soir, après le tirage de notre journal, nous avons fait sortir l'extra suivant:

4 heures P. M. Nous venons de recevoir les plus tristes nouvelles des paroisses d'en bas. Plusieurs paroisses sont en partie détruites par un immense incendie dont on n'a pu encore se rendre maître. On parle de Trois-Pistoles comme ayant plus particulièrement souffert. Il paraît que plusieurs personnes ont perdu la vie. Le feu a commencé dans les bois, et, favorisé par une extrême sécheresse et par des vents violents, s'est étendu jusqu'aux maisons.

Nous aurons demain des nouvelles plus précises.

18 juillet, 10 heures A. M. Nous ne connaissons point encore toute l'étendue du mal, mais nous pouvons dire d'après des renseignements nouveaux, qu'il est malheureusement très grand.

Le feu s'étend sur un espace qui n'est guère moindre de 50 à 60 milles. Partout l'on rencontre des familles, hier encore dans une certaine aisance, aujourd'hui ayant perdu maison, mobilier, fourrages, bestiaux, etc. Les paroisses de St. Eloi, de St. Etienne et de St. Modeste ont singulièrement souffert. Plusieurs personnes de St. Eloi ont, dit-on, perdu la vie. Une femme de cette paroisse, surprise la nuit par les flammes, s'est sauvée avec ses enfants dans un étang voisin. A peine y était-elle qu'elle vit arriver, se réfugiant auprès d'elle, un ours et un original, chassés des bois par la peur et par le feu, et qui semblaient demander protection.

Incendie causé par la foudre.

L'orage qui a éclaté lundi soir sur Québec et aux environs a causé plusieurs dégâts. On cite plus particulièrement un habitant de Ste. Foye, Siméon Rouhier, dont la ferme est à un mille environ au-delà de l'Eglise, comme ayant éprouvé de très sérieuses pertes. La foudre a mis le feu à sa grange, et, avec une incroyable rapidité, l'incendie a gagné les écuries sans qu'il ait été possible de rien soustraire à l'élément destructeur. Les voitures et les attelages, les instruments aratoires, trois cents bottes de paille, deux cents bottes de foin, une belle grange neuve, tout est devenu la proie des flammes. Trois chevaux et trois cochons ont péri.

La perte est estimée de \$1000 à 1200. Rien n'était assuré.

Récoltes.

Une lettre privée de La Malbaie nous annonce que, dans cette contrée, la chaleur est accablante, malgré la brise de la mer qui se fait de temps en temps sentir. Depuis trois semaines, il n'y a eu que quelques rares ondées, et la sécheresse dure depuis deux mois. Toutes les récoltes en souffrent beaucoup; quelques unes sont anéanties.

L'Eclipse de Soleil.

Ce matin a eu lieu l'Eclipse partielle de soleil, annoncée pour 7 h. et 23 m. Un grand nombre de curieux et d'amateurs, armés de lunettes, s'étaient donné rendez-vous dans différents endroits de la ville et surtout sur la plate-forme, pour observer à leur aise le passage de la lune sur le disque du soleil. L'Eclipse commença à 7 h. 23 m. s'est terminée à 9 h. 39 m. Pendant la plus grande phase de l'Eclipse, un peu plus de la moitié du soleil était éclipé. Une atmosphère pure favorisait les observations des centaines de curieux transformés en astronomes.

La Réforme.

Nous venons de recevoir le 4ème numéro du journal La Réforme. Nous n'avons point reçu les trois premiers.

L'abondance des matières nous force à remettre à vendredi la suite du travail intéressant de M. Rameau.

M. Gustave Smith, professeur de piano du Sacré-Coeur, à Montréal, organiste et directeur du chant à l'Eglise St. Patrick, est arrivé hier dans notre ville pour y rester une semaine. Il se propose de visiter les organes de notre cité pour les intérêts de M. S. Warren, facteur d'orgues à Montréal.

Collège Ste. Anne.

J'assistais, jeudi dernier, au Collège de Ste. Anne, à une séance qui quoiqu'entièrement remplie par quelques discours et la distribution des prix, n'a pas laissé d'exciter le plus haut intérêt parmi un nombreux public réuni dans une des salles du collège, tout décoré de feuillage et de tableaux par la circonstance. Il était difficile de plaie et d'intéresser sans musique ou représentation dramatique, surtout quand la réputation musicale bien établie de ce collège faisait compter sur les plus belles choses; mais, contrainct par la maladie du professeur de chant et l'absence des principaux instrumentistes de renoncer à cette belle partie de son programme, les directeurs et les élèves de cette brillante institution ont su néanmoins pendant de longues heures captiver totalement l'attention, et par des discours entraînants et pleins d'actualité conquérir à différentes reprises des applaudissements enthousiastes. Mon intention était d'abord de livrer à la publicité quelques unes de ces compositions vraiment dignes d'être lues et mises au jour; mais la modestie de leurs auteurs ne l'a pas permis, et je me vois obligé de restreindre le témoignage de mon admiration au cadre d'un simple compte-rendu.

La séance a été ouverte par un discours de M. Drapeau, évêque de dernière année, qui, empruntant ou plutôt analysant les idées d'un puissant orateur du jour, le Père Félix, et celle d'un écrivain non moins éminent, le marquis de Vallegamas, le tout augmenté encore des considérations émanées d'autres bouches et d'autres plumes qui commandent le respect, vint nous dire des choses pleines de profondeur et d'apposées sur la grande question de la liberté, de cette liberté, fiévreuse si noble qui avec la raison met l'immensité entre l'homme et les autres habitants de la terre, mais dont le nom si souvent prostitué à un état de chose indigne d'elle est devenu presque un épouvantail pour ceux à qui elle devait apporter bonheur, paix, espoir. L'orateur avait divisé son sujet en deux parties; vraie notion de la liberté; qui à la puissance de la créer dans les sociétés chrétiennes? Dans la première partie répandant tout d'abord la définition de certains moralistes qui par une confusion inexplicable de l'état actuel de la liberté avec l'essence de la liberté, représentent la liberté humaine comme le plus parfait équilibre de la volonté suspendue entre le bien et le mal avec la faculté de choisir l'un ou l'autre, affranchie de toute contrainte extérieure et de toute nécessité intérieure, il définit d'abord la liberté morale: le mouvement sans entraves de la volonté dans le bien, puis faisant voir que la faculté de choisir le mal n'est pas l'essence de la liberté, son progrès, sa perfection, mais n'en est que son côté faible et sa décadence, il passe à la liberté dans la société, la liberté sociale et la définit: le mouvement sans entraves des volontés dans le bien. Car marcher dans la vérité, dans la justice, dans l'ordre, dans l'amour, dans le bien, enfin sans avoir à redouter l'oppression de l'erreur, de l'égoïsme et de l'iniquité, du mal; en deux mots la plus grande faculté de se mouvoir dans le bien et la plus grande sécurité contre le mal; n'est-ce pas là la vraie formule des peuples libres et le point de départ nécessaire de la loi et de la liberté sociales. Le mal a-t-il, peut-il avoir des droits? mais le mal n'est-il pas plutôt la violation du droit, violation du droit de Dieu ou violation du droit de l'homme. Et l'on parle du droit du mal et on voudrait faire de la protection de ce droit le palladium de la liberté sociale?

Cette première partie longuement et victorieusement discutée, il a été facilité à l'orateur de prouver que les puissances filles du Christianisme étaient les créatrices les plus efficaces de la liberté sociale et que la forme des gouvernements devait être plus ou moins compressive suivant le plus ou moins d'accroissement de l'iniquité, de l'immoralité et de tous les instincts de révolte qui vivent au cœur des peuples sans vertu. Ecoutez le marquis de Vallegamas: "Il n'y a que deux répressions possibles, il n'y en a que deux: l'une intérieure, l'autre extérieure; la répression politique et la répression religieuse. Elles sont de telle nature que lorsque le thermomètre religieux s'élève, le thermomètre de la répression baisse; et que réciproquement si le thermomètre religieux baisse, le thermomètre politique monte." Et c'est vrai, historiquement vrai. Etudiez la société depuis les temps qui sont de l'autre côté de la croix

jusqu'à nos jours, et vous verrez toujours ce parallélisme. Avec le Paganisme, l'esclavage; avec la société chrétienne primitive, liberté absolue; avec le moyen âge, la monarchie féodale; avec le Luthéranisme, le despotisme le plus absolu. C'est que depuis la croix le thermomètre religieux baissait et baissait toujours. Puis vint la grande révolution, le thermomètre alors était au-dessous de zéro. A la suite de cette démonstration l'orateur pouvait conclure que la liberté n'est possible aujourd'hui que par une réaction du Christianisme. Aussi, act-il terminée par ces paroles qui résument tout son discours: "Pour être libre, il faut être vertueux, pour être vertueux, il faut être chrétien, et pour être chrétien, il faut que Jésus-Christ règne. Les hommes ne changeront rien à cette généalogie sacrée, qui fait sortir la liberté des vertus chrétiennes par Jésus-Christ libérateur."

Après ce remarquable discours que je n'ai pu donner que très rapidement analyse, la distribution des prix vint avec ses joies ordinaires, joies des vainqueurs et joies des parents contents de leurs enfants. Puis les élèves de dernière année par l'organe d'un d'eux eux vinrent dire un dernier adieu au collège qui pendant tant d'années avait été pour eux suivant les paroles d'un illustre écrivain, une patrie dans la patrie. Le jeune homme fut très bien inspiré et sa voix émue fit passer son émotion dans le cœur de plus d'un de l'auditoire, car plusieurs se rappelant en esprit ces jours de leur jeunesse savaient par expérience que le temps du collège est l'âge d'or de la vie. Pour l'élève de Ste. Anne en particulier, il doit être en effet bien difficile de laisser sans regret ces beaux lieux que la nature semble s'être plu à embellir, ce charmant bocage et cette montagne verdoyante aux cavernes féeriques. Mais le jeune Bacon (c'est le nom du jeune orateur) fut surtout pathétique quand rappelant en terme chaleureux les bienfaits de ceux qui avaient été les guides de son éducation collégiale, il dit un suprême merci au supérieur, au directeur et aux professeurs de la maison. Ce merci dut leur être bien doux, car ils le méritaient.

La séance fut terminée par la messe, et elle aurait été bien remplie, mais à Ste. Anne, il est un nom auquel on a voué presque un culte, un nom qu'on répète chaque année avant la séparation pour l'honneur et le bien, ce nom, c'est celui de M. Painchaud, le fondateur de ce collège.—Chaque année, le jour du départ, on célèbre avec pompe dans l'Eglise du lieu un service funèbre pour le repos de l'âme de cet homme distingué, et à la séance on pourrait qui occupe sur le théâtre la place d'honneur, montre que son souvenir règne toujours dans l'institution qui lui doit le jour. Cette fois, un élève nous raconta sa vie, cette vie de prière et de citoyen toute remplie de vertus et de bienfaits, dont le principal, la fondation de ce collège, lui coûta tant de dévouement et de si grands sacrifices, et fit si bien ressortir son zèle infatigable, son patriotisme ardent, et par dessus tout, cette énergie indomptable qui fait un grand caractère et un fondateur. Nous lui devons une place dans notre histoire parmi les bienfaiteurs du pays.

Mais il est un incident ou plutôt une particularité de cette séance que je ne dois pas passer sous silence, car c'est peut-être la partie la plus saisissante par l'inattendu et l'apropos de la chose: je veux parler de la présence de M. le Grand Vicar Mailloux, continuateur de l'œuvre de M. Painchaud et ancien curé de la paroisse. Récemment arrivé des Illinois, où il venait de triompher de l'hérésie suscitée par un prêtre apostat, trop fameux par son astuce et sa perverse tonalité, il arriva à Ste. Anne après une absence peut-être de dix années de ces lieux témoins de son zèle et de ses bienfaits.—Après l'éloge de M. Painchaud, le sien venait tout naturellement, aussi n'en a-t-on pas fait grâce à son humilité, et il a dû se résigner à entendre tout vivant faire sa louange et subir les applaudissements de tout un auditoire comblé de l'orateur.—"Son pays, s'est écrié celui-ci, son pays n'a pas suffi à l'étendue de son zèle, il ambitionna les fatigues de l'apostolat, et volant par delà la frontière au secours de malheureux compatriotes aveuglés par un autre compatriote indigne de ce nom, il eut la gloire de dompter enfin l'hérésie." Ce n'était que justice qu'un service aussi signalé fut reconnu là, quand l'occasion était si belle pour le réunir à la série des autres belles actions de sa vie.

Il est encore un nom que l'orateur a voulu taire "parce que a-t-il dit, il est des hommes pour qui la louange est une offense," mais je me permettrais d'être moins discret et tout le monde reconnaît avec moi que le Révérend M. Pilote mérite à bon droit par ses services actuels d'être rangé parmi les bienfaiteurs du collège de Ste. Anne que son esprit entreprenant dote tous les jours d'améliorations nouvelles. Avant de clore la séance, le directeur du collège demanda qu'il lui fût permis de dérouter quelque peu à l'usage pour adresser quelques mots aux élèves et particulièrement aux finissants. Je regrette que le cadre déjà trop étendu de ce compte-rendu que je voulais néanmoins rendre aussi complet que possible ne me permette pas d'analyser ce discours rempli des conseils les plus salutaires dictés par le bon vouloir et un dévouement sincère. Mais je n'oublierai jamais ces paroles: "Vous avez tous à vous créer un avenir, mais pour cela il faut du travail, et point de travail possible, remarquez le bien, point de travail possible sans vertu." Et ces paroles sont vraies, j'en ai déjà plus qu'un pressentiment. Maintenant je conviens que ce compte rendu est peut-être un peu long, mais qu'on veuille bien remarquer qu'il y avait déjà plusieurs années que je n'avais assisté à semblable réunion au collège dont je fus naguère un des élèves, et après ces quelques années on apprécie toutes les moindres circonstances d'un pareil jour.—Ce sera mon excuse. A. C.

FAITS DIVERS.

—Vers dix heures ce matin, deux agents de police ramenaient à leurs vaisseaux deux matelots qui venaient d'être libérés. Arrivés vis-à-vis de la vitrine de M. Turcotte, horloger, avoisinant le bureau du Canadien, un de ces individus s'élançant tout-à-coup, porta un vigoureux coup de poing dans le carreau où se trouvait une grande quantité de bijoux d'orfèvrerie et dont une partie fut dispersée sur le trottoir. Le prétexte de cet acte de violence n'était pas de voler, nous dit-on, mais simplement pour mériter à son auteur une nouvelle appréhension qui put le retenir en prison jusqu'après le départ de son vaisseau de ce port.

Le coupable a été conduit à la station de police du maréchal Champlain pour comparaître de nouveau devant le magistrat.—(Le Canadien.)

LE BANQUOT DU GRAND-TRONC.—Le Herald nous apprend que les préparatifs de ce banquet progressent. L'architecte du Grand Tronc, M. Scott, a déjà tracé le plan d'une bâtisse devant être construite immédiatement à St. Lambert, à cet effet. Cet édifice pourra contenir 1,000 personnes. Un nombre des invités seront, à ce qu'il paraît, le président des Etats-Unis et les gouverneurs des divers états de l'Union voisine. La vaste bâtisse pour le grand bal s'élève rapidement de terre et sera bientôt achevée.—(Canadien.)

L'HON. JOHN MOLSON.—Les journaux de Montréal nous apprennent la mort de l'hon. John Molson, décédé samedi matin, à Montréal. Le défunt, qui était dans sa 73ème année, passait pour un tixoven très estimé et très respectable. Ce riche marchand a eu un grand part dans les améliorations publiques faites à ville de Montréal.—(Id.)

—Parmi les nombreux volontaires qui viennent mettre leur dévouement au service de la papauté, il s'en rencontre un, méritant assurément une mention toute spéciale. Un jeune officier turc, aide-de-camp du célèbre général Omer-Pacha, est venu offrir son épée au saint-siège, demandant avec instance qu'on lui permit de servir dans l'armée pontificale. Bien que profondément touché d'un dévouement si inattendu, on fit comprendre au jeune musulman que les chrétiens seuls pouvaient aspirer à l'honneur de défendre le saint-siège.

Quelques jours plus tard, le capitaine ottoman revint s'offrir de nouveau, ajoutant que ce qu'il avait vu à Rome l'avait si profondément touché, qu'il demandait à se faire baptiser catholique.

L'émir cardinal à qui le jeune aide-de-camp d'Omer-Pacha avait été recommandé, bénit le ciel d'avoir si profondément récompensé le dévouement de ce musulman et le plaça dans la maison des catéchumènes.

Entre les mains des prêtres pieux et éclairés, le nouveau soldat du pape, instruit des vérités de la religion catholique, sera promptement en état de recevoir le sacrement du baptême.

La France centrale raconte un trait tout militaire et tout français de l'illustré général de Lamortière.

Arrivant un soir du mois dernier, tout harassé de fatigue dans une auberge italienne, on le prévint qu'on devait lui présenter des mets empoisonnés. "Cela m'est égal, répondit-il, je meurs de faim; je souffrirai!" Et faisant appeler l'hôtelier: "Je suis, lui dit-il, que vous avez le dessein de m'empoisonner; je vous en laisse parfaitement libre; seulement je vous prévins que tout aubergiste chez lequel je serai atteint de la moindre colique, sera immédiatement fustillé."—Là-dessus, il se mit gaiement à table et dormit ensuite beaucoup plus paisiblement que son hôte.

LE DERNIER JOUR.—C'est aujourd'hui que le pirate assassin, Albert W. Hicks, autrement dit Johnson, doit subir la peine du gibet à Bedloes' Island, entre 10 du matin et 2 h. de l'après-midi.

Nos lecteurs ont présents à la mémoire les détails du crime horrible que le meurtrier est appelé à payer de sa vie. Le sloop E. A. Johnson avait quitté New York le 15 mars, pour aller chercher une cargaison d'huîtres dans la Virginie. L'équipage se composait du capitaine Burr, propriétaire du navire, des deux frères Watts et d'Albert W. Hicks, celui-ci engagé comme matelot sur sa bonne mine. Le sloop relâcha un jour ou deux à Long Island, et reprit ensuite la mer. Le 21 mars, il fut rencontré errant à l'aventure sur l'océan; il n'y avait plus personne à bord. Le capitaine du bâtiment qui s'était décidé à l'accoster l'amena à New York. Là, on examina l'épave et l'on découvrit des traces de sang sur le pont, dans les bas cordages et jusque dans la cabine. Il n'y avait plus de doute à conserver: un drame terrible s'était passé en mer. Quel était le coupable?

Un homme avait été vu débarquant d'un esquif à Long-Island; cet homme, dont le signalement répondait à celui de Hicks, s'était rendu à New York, qu'il avait bientôt quitté. La police, mise à sa poursuite, parvint à l'arrêter au milieu de la nuit, dans une auberge de matelots, à Providence (Rhode-Island.)

Ramené à New-York, Hicks comparut devant une cour fédérale, présidée par le juge Smalley, et fut condamné à mort, malgré ses dénégations, et malgré tous les efforts de ses avocats pour le sauver. La sentence capitale fut basée sur le chef de piraterie, et sur le chef d'assassinat.

Plus tard, Hicks ne conservant aucun espoir, confessa son crime à l'un des gardiens de la prison des Tombs. Il le fit dans un style pittoresque, dont on doit encore se souvenir.—" Nous étions cinq à bord du sloop, dit-il; le capitaine Burr, les deux jeunes Watts, le diable et moi. C'est le diable qui m'a poussé la main, et qui me n'a pas abandonné un seul instant, pendant la perpétration de mon forfait. Quand tout fut fini, il s'en alla; ce fut alors que je me trouvai mal à l'aise."

L'assassin a toujours affiché, depuis sa condamnation, le cynisme le plus révoltant. C'est un Lacenaire, moins le semblant d'éducation que possédait ce dernier. Ne sachant pas écrire, il a dicté de mauvais vers par lesquels il s'accuse d'avoir trempé dans la sanglante révolte de l'équipage du brick Saladin, ce qui est entièrement faux, ainsi qu'on l'a prémontré prouvé. A l'en croire, il aurait encore participé à un grand nombre de meurtres restés impunis. Hicks aspire à la gloire d'avoir une page bien remplie dans les annales criminelles des Etats Unis. Nous avons dit hier que le bruit de son suicide s'était répandu en cette ville. A cette nouvelle, le marshal Rynders, accompagné de trois de ses députés, s'est rendu aux Tombs. Il a trouvé Hicks en train de converser avec son confesseur, le révérend M. Dusenquet. Le criminel, qui n'appartenait à aucune religion, avant son incarcération, a récemment embrassé la foi catholique. Hicks a serré la main au marshal, qui lui a témoigné la satisfaction qu'il éprouvait de le voir se réconcilier avec Dieu, et lui a promis de faire tout ce qui est humainement possible pour adoucir les angoisses de sa terrible position. Il a été permis au condamné, dans la journée d'hier, de passer quelques instants avec sa femme. Deux détachements de troupes fédérales, choisis dans les corps casernés au fort Hamilton et au fort Columbus, ont été désignés, pour maintenir l'ordre, pendant l'exécution. Les "Jeunes New York," en quête d'émotion, ne manqueraient pas d'assister en masse à ce lugubre épilogue du drame. Les moyens de transport, du reste, ne manqueraient pas aux curieux, pour se rendre sur le théâtre du supplice. Nous trouvons dans les journaux l'annonce suivante, que nous traduisons littéralement: "Exécution de Hicks.—Le steamer May Flower quittera la 43ème rue, rivière de l'Est, à 8 h. 15; la 11ème rue, à 9 h. 4; Catharine street, à 10 h, pour Gibbet Island. Prix de la promenade, 50 cents." Et cette autre: "Ho! pour l'exécution!—Le magnifique steamboat Chicago quittera cette ville vendredi matin, dans le but d'offrir à tous ceux qui se trouveront à son bord une occasion d'assister à l'exécution de John Hicks, le pirate. Le bateau se dirigera près de l'île, jusqu'à ce que les cérémonies soient achevées. Ce sera une belle soirée, pour les capitaines et les matins en général, de voir partir de ce monde un des plus atroces fleaux de leur profession. Le Chicago, après l'exécution, remontera la rivière du Nord, jusqu'à West Point. De son pont, on pourra admirer en passant le Great Eastern. Le steamboat quittera Spring street à 8 h. du matin; le Dock Paterson, Jersey City, à 9 h, et le pier n. 4, rivière du Nord, à 9 h. Il y aura des rafraichissements à bord. Prix du billet, \$1." Et qu'on fasse, à côté de cela, de beaux discours sur la civilisation et l'adoucissement des mœurs!—Courrier des Etats-Unis.

—M. de Bur... exploite à la Nouvelle-Orléans une de ces maisons complexes où l'on tient une foule d'articles dont la France fait des spécialités distinctes, tels que des épices, de la literie, du thé, de la quincaillerie.

A la fin d'une journée laborieuse, un des commis dit au patron: "— J'ai vendu ce matin une selle à crédit et ne puis me rappeler à qui j'ai livré cet objet.— Qu'à cela ne tienne, fit le négociant; voyez dans vos clients quels sont ceux à qui leur position permet cette dépense, et portez une selle au débit de chacun; un règlement, nous trouverons tout naturellement l'acheteur." La selle fut inscrite à quarante-deux comptes différents. Lors de l'inventaire, M. Bur... se souvenant du fait, demanda si on avait découvert le véritable débiteur. Le comptable lui répondit que, sur les quarante-deux acheteurs présumés, dix-huit ont soldé leur facture sans réclamation; qu'ainsi la selle se trouve payée dix-huit fois sa valeur. "Dix-huit fois" répond le patron, avec un sang-froid dont un Américain seul est capable, c'est pour le mal que nous nous sommes donné!

M. le Rédacteur. Le 22 Juin dernier, j'ai lu avec un vif intérêt dans vos colonnes, votre correspondance signée: "Franchise et sincérité." L'auteur prétend pour un tel établissement de faire baisser le niveau des études classiques dans le district de Trois-Rivières. Il a son d'appuyer toutes ces considérations des études et du jugement de De Bonald; c'est même d'après une telle autorité que, sur la question d'une translation du collège de Nicolet à Trois-Rivières, il conclut qu'il serait mieux de s'en tenir au fait accompli par l'illustre évêque Plessis, et de laisser à Nicolet le collège de Nicolet. La question dont il s'agit est certainement très grave; car toute question qui a trait à l'éducation n'intéresse pas seulement une localité, mais toute la société. Une question de cette nature doit donc être considérée de haut; il serait mal de se donner un point de vue trop restreint.

Il ne faut donc pas se demander si un collège à Trois-Rivières est possible, ni si deux institutions de cette nature peuvent exister dans notre district l'une à côté de l'autre, sans se faire un tort mutuel. Je regarde cette dernière question comme très importante; mais comme la première elle n'est que secondaire. Je crois que ce serait vouloir se faire illusion que de considérer les avantages de la science en elle-même, pour en conclure qu'un collège serait bon à Trois-Rivières. Il pourrait être avantageux à votre cité sans l'être au district, et l'être au district sans l'être au pays. Je tiens pour principe incontestable, quoique souvent oublié, qu'il faut toujours considérer d'abord l'intérêt général, et lui sacrifier l'intérêt particulier, soit local, soit individuel, quand ces deux intérêts sont en contradiction. Or, dans notre pays, n'y a-t-il pas assez de ces institutions où l'on fait suivre à un élève un cours d'études classiques? Telle est la première question qu'on doit se poser. C'est pourquoi nous la considérons en premier lieu. Mais bien que l'intérêt particulier, comme nous venons de le dire, doive céder à l'intérêt général, nous particulierisons la question, et nous nous demandons si un nouveau collège serait avantageux à notre district, et enfin jusqu'à quel point il peut être utile à votre cité.

MM. j'aime la ville de Trois-Rivières, car je vous déclare que plus d'un lien m'y attache. Je serais bien fier si qu'on s'y mépris sur mes intentions, et qu'on m'attribuât des choses que je n'ai ni dans

le coupable a été conduit à la station de police du maréchal Champlain pour comparaître de nouveau devant le magistrat.—(Le Canadien.)

Le coupable a été conduit à la station de police du maréchal Champlain pour comparaître de nouveau devant le magistrat.—(Le Canadien.)

Le coupable a été conduit à la station de police du maréchal Champlain pour comparaître de nouveau devant le magistrat.—(Le Canadien.)

Le coupable a été conduit à la station de police du maréchal Champlain pour comparaître de nouveau devant le magistrat.—(Le Canadien.)

CORRESPONDANCE.

Le coupable a été conduit à la station de police du maréchal Champlain pour comparaître de nouveau devant le magistrat.—(Le Canadien.)

Le coupable a été conduit à la station de police du maréchal Champlain pour comparaître de nouveau devant le magistrat.—(Le Canadien.)

Le coupable a été conduit à la station de police du maréchal Champlain pour comparaître de nouveau devant le magistrat.—(Le Canadien.)

L'esprit n'est dans le cœur. Si j'aborde une question pour vous si délicate, c'est dans l'intérêt de notre pays, de notre district, et même de votre ville.

Les publicistes se sont posé cette question : s'il est avantageux aux sociétés que l'instruction soit donnée sous mesure. Mais d'abord nous devons remarquer qu'il s'agit ici d'une instruction plus étendue que celle qui est strictement convenable ou même nécessaire à l'homme, en égard à sa destination éternelle.

Maintenant, M. le Rédacteur, ou je me fais une illusion grossière, ou il est évident que la science est assez répandue dans notre pays, pour que de nouvelles institutions classiques ne soient plus nécessaires ; mais parce qu'il y a des dangers sociaux à méconnaître un sage tempérament dans la diffusion des lumières, il faut nécessairement conclure qu'il n'est d'aucun avantage, qu'il est même dangereux à notre pays d'augmenter le nombre des établissements d'éducation publique.

Bien que ce point décide tout, je tiens à faire voir que l'intérêt de notre district ne contredit pas l'intérêt général. (A continuer.)

Liste des Prix DISTRIBUÉS AUX ÉLÈVES DU SEMINAIRE DE NICOLET, le 11 Juillet 1860.

- Philosophie.—Classe Senior. Physique.—1er prix, F. Desaulniers; 2e, T. Carufel. Chimie.—1er prix, T. Carufel; 2e, F. Desaulniers. Minéralogie et Géologie.—1er prix, A. Legris; 2e, T. Carufel et A. Barolet. Architecture.—1er prix, T. Carufel; 2e, A. Legris. Astronomie.—1er prix, A. Legris; 2e, J. Blanchet. Philosophie intellectuelle et morale.—1er prix, N. Ouellet; 2e, L. Houle. Dissertation.—1er prix, N. Ouellet; 2e, J. Neville et L. Houle. Mathématiques.—1er prix, N. Ouellet; 2e, L. Houle. Excellence.—1er prix, J. Bouchard; 2e, H. Fréchette. Amplification française.—1er prix, H. Fréchette. Thèmes latins.—1er prix, H. Fréchette; 2e, J. Bouchard. Versions latines.—1er prix, H. Fréchette; 2e, J. Bouchard. Versions grecques.—1er prix, J. B. Comeau; 2e, L. Côté. Versions anglaises.—1er prix, H. Fréchette; 2e, J. Bouchard. Versions latines.—1er prix, H. Fréchette; 2e, E. Buisson et P. Marchand. Mémoire.—1er prix, E. Buisson; 2e, C. Lemire. Recitation de l'art poétique.—Prix, C. Lemire. Histoire du Canada.—1er prix, J. B. Comeau; 2e, J. Bouchard. Thèmes anglais.—Prix, J. Bouchard. Prononciation.—Prix, L. Côté. Belles-Lettres. Excellence.—1er prix, O. Carufel; 2e, E. Crépeau. Amplification française.—1er prix, O. Carufel; 2e, H. Duberger. Thèmes latins.—1er prix, H. Duberger; 2e, C. Gill. Versions latines.—1er prix, O. Carufel; 2e, O. Caron. Versions grecques.—1er prix, O. Carufel; 2e, C. Gill. Histoire moderne.—Prix, O. Caron et E. Crépeau. Recitation du cour de Belles-Lettres.—Prix, O. Carufel. Botanique.—Prix, O. Carufel et C. Gill. Tronçonnage.—Prix, C. Gill. Tronçonnage.—Prix, C. Gill. Tronçonnage.—Prix, C. Gill. Tronçonnage.—Prix, C. Gill.

- Excellence.—1er prix, E. Lajoie et L. Piquin ex æquo; 2e, G. C. de Lachetrotière. Mythologie et Cosmographie.—1er prix, E. Lajoie; 2e, E. Dufresne et P. Brassard. Excellence.—1er prix, M. McLeod; 2e, C. Gill. Versions latines.—1er prix, C. Gill; 2e, M. McLeod et Louis Blondin ex æquo. Versions anglaises.—1er prix, M. McLeod; 2e, P. Girard, M. Cormier, A. Pepin, M. Honam et W. Maynard. Thèmes latins.—1er prix, M. Honam; 2e, N. Cormier. Thèmes anglais.—Prix, M. McLeod. Exercices orthographiques.—1er prix, L. Blondin; 2e, M. McLeod et N. Cormier ex æquo. Recitation de la grammaire latine.—Prix, F. Verville, C. Gill, E. Gervais et W. Maynard. Géographie.—Prix, M. McLeod. Histoire Romaine.—Prix, C. Gill et A. Pepin ex æquo. Grammaire française.—1er prix, M. McLeod et L. Blondin ex æquo; 2e, P. Girard. Arithmétique.—Prix, M. McLeod. Excellence.—1er prix, H. Marchildon; 2e, E. Raiche. Versions latines.—1er prix, H. Marchildon; 2e, G. Hénaud. Versions anglaises.—1er prix, H. Marchildon et G. Hénaud. Exercices anglais.—Prix, T. Trudelle. Grammaire latine.—Prix, E. Raiche. Histoire ancienne.—Prix, A. Beauchemin et S. Thibaudau ex æquo. Grammaire grecque.—Prix, E. Raiche. Géographie.—Prix, E. Raiche. Histoire moderne.—Prix, A. Beauchemin et S. Thibaudau ex æquo. Grammaire anglaise.—Prix, A. Beauchemin, J. Pelouin et D. Deveau. Arithmétique.—Prix, W. Lefebvre. Exercices orthographiques.—1er prix, H. Marchildon; 2e, G. Hénaud et H. Lefebvre. Excellence.—1er prix, A. Lebrun; 2e, H. Thibaudau. Thèmes latins.—1er prix, A. Lebrun; 2e, H. Thibaudau. Versions latines.—1er prix, A. T. Tessier; 2e, A. Lebrun. Versions anglaises.—1er prix, A. Lebrun; 2e, A. T. Tessier. Exercice anglais.—Prix, H. Thibaudau. Exercice français.—1er prix, A. Lebrun; 2e, H. Thibaudau. Grammaire anglaise.—Prix, A. Lebrun, A. T. Tessier et E. Pelletier. Grammaire latine.—Prix, A. Lebrun. Histoire sainte et du Canada.—Prix, A. T. Tessier et L. Lemire. Grammaire anglaise.—Prix, H. Thibaudau. Grammaire anglaise.—Prix, H. Thibaudau. Thèmes anglais.—1er prix, A. Beauchemin; 2e, M. Gouin. Arithmétique.—Prix, E. Quantin. Tenue des livres.—1er prix, M. Gouin; 2e, A. Beauchemin. Grammaire française.—Prix, A. Beauchemin. Géographie anglaise.—Prix, E. Quantin. Lecture.—Prix, E. Quantin. Grammaire anglaise.—Prix, T. Burn. Exercices orthographiques.—1er prix, William Brunelle; 2e, T. Burn. Dessin linéaire.—1er prix, G. Chavigny de Lachetrotière; 2e, A. Garneau, E. Ricard et H. Alexandre. Dessin académique.—1er prix, F. Préfontaine; 2e, F. Desaulniers. Piano.—1er prix, F. Turcotte; 2e, A. Proulx et E. Buisson. Violon.—1er prix, E. Quantin et Beauchemin ex æquo; 2e, L. Côté et A. Morisset. Horticulture.—Division des grands. 1er prix, carré numéro 9, cultivé par F. X. Préfontaine, T. Fréchette, N. Jacques, E. Boisvert, S. Gauvreau, G. Brunelle, E. Tétu et A. Pepin; 2e carré numéro 8, cultivé par J. Blanchet, A. Barolet, F. Desaulniers, P. Brassard, A. Buisson, A. S. Tesson, Dan McDougall, A. Lemay et A. Beauchemin. Division des petits. 1er prix, carré numéro 1, cultivé par A. Proulx, A. Beauchemin, W. Ferron, A. Milot, E. Quantin,

Une des plus intéressantes et des plus utiles publications de nos jours est le Scientific American, journal hebdomadaire voué à la science populaire, aux inventions nouvelles, et à tout ce qui est du ressort de la mécanique et des arts manufacturiers. Le Scientific American a été publié pendant quinze ans par les procureurs des brevets bien connus, M. Munn et Cie, 37 Park Row, New-York, et à annuellement augmenté en intérêt et en circulation, jusqu'à obtenir comme nous le croyons, environ 30,000 abonnés, ce qui est la meilleure preuve de l'appréciation de cette feuille par le public instruit. Pour ceux de nos lecteurs qui ne connaissent pas encore le mérite de ce journal, nous allons leur indiquer quelques-uns des sujets qu'il traite. Ses descriptions illustrées de toutes les plus importantes améliorations dans les machines à vapeur et qui ont rapport à l'agriculture, le recommandent à l'ingénieur et au fermier, tandis que les nouvelles inventions domestiques et les instruments d'ateliers illustrés par des gravures et décrits dans nos colonnes avec les recettes pratiques contenues dans chaque numéro en font un ouvrage désirable pour les maîtres de maisons, et presque indispensable pour mécanicien ou forgeron qui a un atelier pour manufacture de nouveaux articles ou pour en réparer d'anciens. Le Scientific American est universellement regardé comme l'avocat et le moniteur des inventeurs, le répertoire de découvertes américaines et la grande autorité en loi, pour tout ce qui concerne les brevets. La liste officielle des réclamations, telle qu'émanée hebdomadairement du bureau des brevets à Washington, est régulièrement publiée dans ses colonnes. Tous les brevets les plus importants émanés du bureau des brevets des Etats-Unis sont illustrés et décrits sur ses pages formant ainsi une histoire sans égale de découvertes américaines. Ce journal n'est pas seulement le meilleur et le plus considérable et le moins cher de ceux dévoués à la science, à la mécanique, aux manufactures et aux Arts Utiles qui soient publiés dans le monde. L'homme sage, ex-commissaire des brevets, n'est pas simplement engagé avec les détenteurs dans leur immense département de l'agence des brevets, mais comme écrivain sur les lois des brevets et la pratique de ses talents se reflète forcément dans les colonnes de ce journal. Le Scientific American, se publie une fois par semaine (tous les samedis) chaque numéro contenant 16 pages de lecture et de 10 à 12 gravures originales d'inventions nouvelles, comprenant des outils, engins moulins instruments agricoles et ustensiles de ménage améliorés, formant 52 numéros annuellement de 832 pages et d'au-dessus de 500 gravures originales, imprimées sur papier fin et fort, sous un format propre à être relié, et le tout pour \$2 par an. Un nouveau volume commence le 1er de juillet et nous espérons qu'un grand nombre de nos concitoyens de la ville profiteront de cette occasion pour souscrire. En remettant \$2 par la maille aux éditeurs, Munn et Cie., 37 Park Row, New-York, vous recevrez leur journal pendant un an, à la fin duquel vous aurez un volume dont vous ne voudrez pas vous défaire pour ce qu'il a coûté. Les éditeurs expriment leur désir d'expédier gratis par la maille une seule copie du journal à ceux qui voudront le voir.

65,000 minots, à \$1.26 pour blé de printemps de Chicago; \$1.29 et \$1.30 pour inférieure; \$1.35 et \$1.36 pour blé d'hiver, rouge de l'Ouest; \$1.47 pour commun blanc de l'Ouest. Seigle, marche un peu meilleur; 1,000 minots vendus à 80c. Blé d'Inde à baissé; vendus 85,500 minots à 61c. et 72 pour mélé de l'Ouest. 65c. pour jaune de l'Ouest; 55c. et 60c. pour entier, jaune. Avoine, demandes modérées à 36c. et 41c. pour Canadienne de l'Ouest. Lard ferme et en baisse \$19.20 à 19.60; et \$12.50 à \$13.28. Saindoux ferme à 13c. et 13 1/2c. Beurre en demande. Fromage à 7c. et 10c. Marché monétaire facile à 54 et 6 par cent. Port de Québec. ARRIVAGES. 17 juillet.—Barque Westburn, 25 mai, de Liverpool, à M. Wilson, West. Brick Derwent, 23 de de Workington, de charbon. Navire Allerton, 21 de de Carthagena, briques. Brick Mingan, 5 juillet, de Mingan, à Ross et Cie., ség. Havre du Palais. ARRIVAGES. 17 juillet.—Golette Eudémie, J. Desjardins, St André, à ordre.—Adélade, L. Lagasse, 11let, 30 cordes de bois.—Nancy Tremblay, Saguenay, 29 do.—Bogdeleine, Beaulieu, do 70,000 barreaux. Bateau commandé par G. Veziun, Isle aux Coudres, 22 cordes de bois.—A. Poulin, Ste Anne, 34 do do.—O. Paré, do 24 do do.—F. P. Paré, do 29 do do.—T. Lévesque, Ste Croix, 36 do do.—G. Goddon, Ste Anne de la Pocatière, 12 do.—H. Bolet, Ste Thome, 25 do do.—A. Toussaint, Etchemin, 14 do do.—B. Lemieux, Cap St Ignace, 26 do do.—B. Blais, Québec, 2 toises de pierre.—G. Courtois, Gentilly, 2200 paquets d'écorce. (Par le Nova Scotian.) ARRIVAGES. 17 juillet.—Le navire à vapeur Queen Victoria, est arrivé hier au matin de Mingan, ayant à son bord Son Excellence le Gouverneur-Général et sa suite, revenant d'une excursion de pêche. Le Victoria a rencontré peu de vaisseaux qui mouillent le Havre. Le navire à vapeur Nova Scotian, de la ligne canadienne, est entré dans notre port, lundi matin, vers 10 heures, et avait à son bord 32 passagers de chambre et 105 d'entrepont. Le navire à vapeur Anglo-Saxon, de la ligne canadienne, est parti de Québec pour Liverpool, samedi dernier, et avait à son bord 99 passagers de chambre et 93 d'entrepont. Le brick français Ferdinand, de New Bedford au Havre, a été abandonné sur les Bancs Terrenouveaux, après une collision avec la barque norvégienne Anne Johanna Larsen, de Krogroer, qui est arrivée ici, lundi dernier; l'équipage du brick français a été sauvé. Greenock, 28 juin.—Le navire à vapeur John Bell, est arrivé hier au soir, dans la Clyde, venant de Québec et Montréal. Nouvelles Maritimes. Le navire à vapeur Queen Victoria, est arrivé hier au matin de Mingan, ayant à son bord Son Excellence le Gouverneur-Général et sa suite, revenant d'une excursion de pêche. Le Victoria a rencontré peu de vaisseaux qui mouillent le Havre. Le navire à vapeur Nova Scotian, de la ligne canadienne, est entré dans notre port, lundi matin, vers 10 heures, et avait à son bord 32 passagers de chambre et 105 d'entrepont. Le navire à vapeur Anglo-Saxon, de la ligne canadienne, est parti de Québec pour Liverpool, samedi dernier, et avait à son bord 99 passagers de chambre et 93 d'entrepont. Le brick français Ferdinand, de New Bedford au Havre, a été abandonné sur les Bancs Terrenouveaux, après une collision avec la barque norvégienne Anne Johanna Larsen, de Krogroer, qui est arrivée ici, lundi dernier; l'équipage du brick français a été sauvé. Greenock, 28 juin.—Le navire à vapeur John Bell, est arrivé hier au soir, dans la Clyde, venant de Québec et Montréal. Commerce et Navigation. IMPORTATIONS. 16 juillet.—Par le vapeur Nova Scotian, McMaster, de Liverpool—2 caisses à l'Abbé Bolduc; 1 do au Révérend F. Martin; 1 do à L. et C. Tétu et Cie.; 5 do à T. H. Hardy; 1 do à E. Brunet; 1 do à A. Hamel et Frères; 12 ballots à LeBlanc, Hardy et Paré; 4 do à Thibaudau, Thomas et Cie.; 2 caisses à Belling et Lamotte; 2 do au Dr Douglas; 1 do à Glover et Fry; 1 do à W. A. Curry; 1 do à W. Knight; 13 do à ordre; 2 do à A. Laurie et Cie.; 3 do à Sir E. Head; 1 ballé à O'Neill et Behans; 10 do à W. G. Russell; 1 do à 6 caisses à Wm McLeod; 107 genoux de fer, 7 barres do et 10 acres à I. Wilson; 1 caisse à O. F. Richardson; 6 do fer blanc et 1 bonnet à J. Kane; 4 caisses pour le Grand Tronc; 94 caisses à H. J. Rose; 1 bonnet à S. J. Shaw. Le reste de la cargaison est pour Montréal. Par le navire Alma, Brodie, de St Jean Terrenouveaux—quatre ballots à Liane, Gibb et Cie.; 31 (102), 32 (95), 33 (78). Par la barque J. Barbour, Moran, de Liverpool—300 tonnes charbon et 300 sacs sel à l'ordre. Par la barque Ther, Ball, de Liverpool—3356 sacs sel à McDonald. 17 juillet.—Par le brick Derwent, de Workington—236 tonnes charbon à M. I. Wilson. IMPORTATIONS À QUÉBEC PAR LE CHEMIN DE FER GRAND TRONC. 13 juil.—6 quarts pelletteries à Tebur et Linche. 14 juil.—1 caisse à F. Guay; 3 do à L. Parant; 3 do à A. Laurie et Cie.; 6 do chapeaux à H. Warren. 16 juil.—1 ballé et 1 caisse à L. et C. Tétu et Cie.; 1 do à LeBlanc, Hardy et Paré; 2 do à L. Parant; 1 do à J. Kane; 4 caisses à Beaulieu et Picher; 2 boîtes à E. Michon; 2 do à T. Fourrier; 1 do à Desbarats et Derbyshire; 17 bonnetons et 12 tiers sac à Ross et Cie.; 1 boîte à W. Russell et Cie.; 3 do à T. Craig. CHEMIN DU GRAND-TRONC DU CANADA. Bureau de l'Auditeur, Montréal, 14 juillet 1860. ÉTAT DES RECETTES POUR LA SEMAINE FINISSANT LE 7 juillet.—Montants. Passagers locaux.....No. 13,385 \$18,138 20 do étrangers.....do 3,359 6,003 75 Emigrés.....do 284 1,165 98 Malles, Express, et caisses.....do 2,350 41 Fret local et bestiaux.....Ton. \$553 15,212 58 1,453,420 p. bois et mad.... " 1,870 3,585 15 1,302 c. bois de chauffage.... " 1,966 3,558 75 Fret étranger et bestiaux.... " 1,390 3,558 55 Total.....milles \$70..... 51,754 37 9 juillet 1859..... " 880..... 39,707 94 Augmentation..... " 90..... 12,046 43 Diminution..... " Montant Trafic total depuis le 1er Juillet 59..... \$51,754 37 " 58..... \$99,707 94 J. HARDMAN, Auditeur. MARCHÉS DE NEW-YORK. 17 juillet 1860. From.—Reçu 8,269 lbs.; prix à peu près les mêmes; ventes, 1,400 quarts, à \$5.15 et \$5.20 pour supérieure des Etats; \$5.15 et \$5.30 pour supérieure de l'Ouest; \$5.30 et \$5.50 pour commune de l'Ouest; \$5.55 et \$5.75 pour inférieure à la bonne farine d'exportation de l'Ohio.—Fleur Canadienne inactive et languissante; ventes 600 quarts à \$5.10 et \$5.20 pour supérieure; \$5.35 et \$5.50 pour extra.—Fleur de seigle ferme à \$3.50 et \$4.20. Br.—Reçu 76,239 minots; marché le même, avec un peu plus de demande pour exportation; ventes

ASILE DU BON PASTEUR Le public charitable est informé qu'un BAZAR, en faveur de cette institution, sera ouvert dans le mois de FEVRIER prochain. Les tables seront tenues par les Dames dont les noms suivent: MME. F. N. BELLEAU, SHERWOOD, La Baronne GAULDRÉE-BOULLEAU, DESBARATS, JOHN BURROUGHS, MOTZ, SIROIS, P. DEBLOIS, BUTEAU, Mesdames BAILLARGEON et P. E. TASCHEREAU, président à la table des rafraichissements. 13 juillet 1860. 145

Actions de la Banque de Québec. ON demande à acheter quelques actions de cette Banque. S'adresser au bureau du Courrier du Canada. 13 juillet 1860. 146

MOULINS DES ESCOUMINS. A VENDRE aux établissements de ce lieu, une grande quantité de MADRIERS de colle, PLANCHES, BOIS POUR PALISSADES, etc., le tout à des prix très réduits. Pour plus amples informations s'adresser à l'agent, sur les lieux, ou à L. & C. TETU & Cie. 9 juillet 1860. 1m 142

RECEPTION DE SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE DE GALLES. A une ASSEMBLÉE de la SOCIÉTÉ DES CRIPTEURS au BAL, tenue AUJOURD'HUI, à la CHAMBRE de M. DE LA POCATIÈRE, il a été Résolu.—Sur motion de M. DE LA POCATIÈRE, secondé par J. F. TURNBULL, écri.: "Que, en vue de permettre aux citoyens en général de profiter de l'occasion de faire honneur au Prince de Galles, les cartes de souscription au bal en l'honneur de Son Altesse Royale, soient fixées à DIX PIASTRES pour un Monsieur et les Dames de sa famille; à CINQ PIASTRES pour toute Dame non membre de sa famille, et CINQ PIASTRES, pour un homme non marié; toutefois si, d'ici à huit jours, un nombre suffisant de cartes n'est pas souscrites à ces prix réduits, pour assurer la construction et l'ornement d'un édifice destiné à servir de Salle de BAL, pour l'occasion et pour recouvrer les dépenses accessoires au bal, les taux premiers de souscription seront maintenus et le bal sera donné dans la Salle Musicale, tel que résolu d'abord." Le public est averti par la présente que des listes de souscriptions sont entre les mains des Messieurs suivants: W. H. ANDERSON, G. T. CARY, DR. SEWELL, DR. ROUSSEAU, G. H. SIMARD, M. P. P., A. FORTIN, H. LEMESURIER, J. P. RIEAUME, R. E. KIMBER, G. IRVINE, C. BAILLARGE, W. KERWIN, A. LEMOINE, W. LAMPSON, G. HALL, J. HEARN, ECRIVAIN. Et à la Bourse, chez MM. J. et O. CHÉMAZIE, et chez M. SINGLIER. J. F. TURNBULL, Secrétaire. 6 juillet 1860. 140

AVIS AUX CONTRACTEURS. DES soumissions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 10 d'AOUT prochain, pour les ouvrages qui se rattachent à l'élargissement et au creusement du Rocher Curt, près de l'extrémité supérieure du Canal Lachine. Des plans, sections et spécifications de l'ouvrage peuvent être vus à ce bureau et au bureau de G. J. SIBBELL, Canal Lachine, le et après le 20 courant, ou des banals de soumissions peuvent aussi être obtenus. L'ouvrage étant d'un caractère exceptionnel, le Commissaire des Travaux Publics ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission. Les signatures de deux personnes solvables résidant dans la Province et consentant à se porter caution pour la due exécution du contrat, doivent accompagner chaque soumission. Par ordre, T. TRUDEAU, Secrétaire. Département des Travaux Publics, 16 juillet, Québec, 13 juillet 1860. 147

BOIS ET FORETS. Département des Terres de la Couronne. Québec, 6 juillet 1860. A VIS est par les présentes donné que les ventes des limites à bois, annoncées comme devant avoir lieu dans les localités suivantes et aux dates ci-dessous mentionnées, ont été remises comme suit, savoir: Territoire de la partie supérieure d'Ottawa, (Upper Ottawa) au bureau des bois de la Couronne, Ottawa, le 10e jour de juillet courant, —vente remise au 12 septembre prochain. Territoire de la partie inférieure d'Ottawa, (Lower Ottawa) au bureau des bois de la Couronne, Montréal, le 10e jour de juillet courant, —vente remise au 5 septembre prochain. Territoire d'Ontario, au bureau des bois de la Couronne, Belleville, le 24e jour de juillet courant, —vente remise au 1er septembre prochain. ANDREW RUSSELL, Assistant-Commissaire. 9 juillet 1860. f 141

AVIS. L'ARRENTAGE de la Seigneurie de Lauzon, ayant fait connaître les noms de tous les occupants de terres et d'emplacements, devenus propriétaires par testament, succession, donation, échange, achat et autrement, depuis le 17 1845, et qui n'ont pas encore exhibé leurs actes, donné titre-nouvel, ni payé les lods et ventes, cens et rentes, rentes constituées dûes sur ces terres et emplacements, le sousigné informe par la dernière fois les intéressés, que s'ils ne se présentent au plus tôt pour exhiber leurs contrats d'acquisition et donner titre-nouvel, et régler pour les arrentés d'us, ils seront poursuivis sans autre avis, ni distinctions de personnes, conformément aux instructions qu'il a reçues du gouvernement à cet égard. Les MARDIS et SAMEDIS, sont les jours spécialement destinés pour le règlement de ces affaires. FELIX FORTIER, Agent de Lauzon. Pointe-Lévi Ouest, 4 juillet 1860. 1m-3/4 134

AUTRES MARCHANDISES GRAND SACRIFICE AU MAGASIN DE FEU JAMES HEWITT.

30 CAISSES de MARCHANDISES viennent d'être ouvertes, contenant toute espèce de variétés de Marchandises communes et de fantaisie.

LE DEPARTEMENT DES MESSIEURS est digne de leur attention et se compose comme suit: Chemises, Sous-Veste, Chaussons, Attaches, Monchoirs, Draps Supérieurs, Tweeds, Bris d'Été Habits, etc.

NO. 38, PORTE SAINT-JEAN. 18 juin 1860.

Bols à Lait. 100 PANIERS de BOLS à Lait à vendre par les soussignés, rue Arthur, près de la Nouvelle Douane.

BAZAR. LES DAMES de la CONGRÉGATION de S. PATRICE tiendront, dans le mois d'OCTOBRE prochain, un BAZAR, pour venir en aide à l'ASILE S. BRIGITTE.

BAZAR. LES DAMES de la CONGRÉGATION de S. PATRICE tiendront, dans le mois d'OCTOBRE prochain, un BAZAR, pour venir en aide à l'ASILE S. BRIGITTE.

BAZAR. LES DAMES de la CONGRÉGATION de S. PATRICE tiendront, dans le mois d'OCTOBRE prochain, un BAZAR, pour venir en aide à l'ASILE S. BRIGITTE.

BAZAR. LES DAMES de la CONGRÉGATION de S. PATRICE tiendront, dans le mois d'OCTOBRE prochain, un BAZAR, pour venir en aide à l'ASILE S. BRIGITTE.

BAZAR. LES DAMES de la CONGRÉGATION de S. PATRICE tiendront, dans le mois d'OCTOBRE prochain, un BAZAR, pour venir en aide à l'ASILE S. BRIGITTE.

UN INSTITUTEUR muni de diplôme d'École Modèles, enseignant, le Français, l'Anglais, le Latin, la Musique Vocale et Instrumentale, jouant l'Orgue, etc.

GOMME de SAPIN.—Le sousigné donnera le plus haut prix pour la bonne GOMME de SAPIN.

J. B. PLAMONDON, AVOCAT. BUREAU N. 43, Rue Saint-Joseph, St. Roch, près la Rue du Pont.

ANT. PAQUET, Marchand de Bois à Commission, No. 22, Rue Ste. Geneviève, Faubourg St. Jean, entre les rues St. Olier et Latourelle, Québec, informe respectueusement Messieurs les Marchands de Bois des environs de Québec qu'il recevra des Commissions dans cette branche de commerce, à des conditions très raisonnables.

ANT. PAQUET, Marchand de Bois à Commission, No. 22, Rue Ste. Geneviève, Faubourg St. Jean, entre les rues St. Olier et Latourelle, Québec, informe respectueusement Messieurs les Marchands de Bois des environs de Québec qu'il recevra des Commissions dans cette branche de commerce, à des conditions très raisonnables.

ANT. PAQUET, Marchand de Bois à Commission, No. 22, Rue Ste. Geneviève, Faubourg St. Jean, entre les rues St. Olier et Latourelle, Québec, informe respectueusement Messieurs les Marchands de Bois des environs de Québec qu'il recevra des Commissions dans cette branche de commerce, à des conditions très raisonnables.

ANT. PAQUET, Marchand de Bois à Commission, No. 22, Rue Ste. Geneviève, Faubourg St. Jean, entre les rues St. Olier et Latourelle, Québec, informe respectueusement Messieurs les Marchands de Bois des environs de Québec qu'il recevra des Commissions dans cette branche de commerce, à des conditions très raisonnables.

ANT. PAQUET, Marchand de Bois à Commission, No. 22, Rue Ste. Geneviève, Faubourg St. Jean, entre les rues St. Olier et Latourelle, Québec, informe respectueusement Messieurs les Marchands de Bois des environs de Québec qu'il recevra des Commissions dans cette branche de commerce, à des conditions très raisonnables.

ANT. PAQUET, Marchand de Bois à Commission, No. 22, Rue Ste. Geneviève, Faubourg St. Jean, entre les rues St. Olier et Latourelle, Québec, informe respectueusement Messieurs les Marchands de Bois des environs de Québec qu'il recevra des Commissions dans cette branche de commerce, à des conditions très raisonnables.

ANT. PAQUET, Marchand de Bois à Commission, No. 22, Rue Ste. Geneviève, Faubourg St. Jean, entre les rues St. Olier et Latourelle, Québec, informe respectueusement Messieurs les Marchands de Bois des environs de Québec qu'il recevra des Commissions dans cette branche de commerce, à des conditions très raisonnables.

HISTOIRE de la SOCIÉTÉ DOMESTIQUE, chez les peuples anciens et modernes, ou influence du Christianisme sur la famille, ouvrage en deux volumes, par l'abbé J. GAUME, ancien vicaire général du diocèse de Navarre, Docteur en Théologie, Chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre, Membre de l'Académie de la Religion Catholique de Rome, etc.

J. T. BROUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Buede, Haute-Ville. 16 janvier 1860.



L'Exposition Provinciale Agricole de Québec.

AURA lieu à l'époque de la visite du PRINCE de GALLES. S'adresser pour la liste des prix, blancs d'entrée, etc., aux Secrétaires de toutes les Sociétés d'Agriculture de Comté ainsi qu'au Secrétaire de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada, Montréal.

J. PERRAULT, Secrétaire de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada. L'Association Agricole du Bas-Canada. 11 juin 1860.

AVIS.—Recus par le Vapeur "Anglo-Saxon", des CHAPEAUX D'ÉTÉ, RUBANS, PLUMES, LACETS et SOIES. Articles de nouveautés attendus par chaque steamer Canadien.

H. JACOBS, N. B.—Ouvrage en paille nettoyés et mis à la mode nouvelle. 25 mai 1860.

BUREAU D'AVOCAT. LES soussignés ont formé société comme avocats sous les noms et raisons de CANSON et CASGRAIN, et établi leur Bureau, rue du Parloir, No. 2 près du Couvent des Ursulines.

SUCCESSION de J. Hewitt. TOUTES les personnes entendées à la dite succession sont priées de payer immédiatement, et toutes réclamations contre la dite succession peuvent être envoyées au Bureau, Porte St. Jean.

SUCCESSION de FEU DR. BLANCHET. TOUTES les personnes ayant des réclamations contre la succession de feu JEAN BLANCHET, en son vivant Chirurgien, de la Cité de Québec, sont priées de présenter leurs comptes, et toutes celles ententes envers la susdite succession sont aussi requises de s'adresser et de payer au soussigné.

AVENDRE.—Une TERRE située au second rang de Saint-Raphaël, Comté de Bellechasse, contenant un arpent huit perches et demie de front sur vingt huit arpents de profondeur, ancienne propriété de Monsieur P. R. MARTINEAU, prix modéré. S'adresser à Québec, à M. LEBLANC, HARDY et PARE.

TRANSPORT DE BUREAU. M. G. HUOT et A. TOURANGEAU, Notaires. Ont transporté leur bureau dans la maison de M. Dostre, boulevard, N. 42, Rue St. Joseph, St. Roch, à côté de la Maison de Pompe et Station de Police.

MME. WINSLOW, Une nourrice expérimentée et une femme médecin, attire l'attention des Mères sur son SIROP CALMANT. Pour le Percement des Dents des Enfants.

SIROP CALMANT. Pour le Percement des Dents des Enfants. MME. CHS. SAINT-MICHEL, Président.

SIROP CALMANT. Pour le Percement des Dents des Enfants. MME. CHS. SAINT-MICHEL, Président.

SIROP CALMANT. Pour le Percement des Dents des Enfants. MME. CHS. SAINT-MICHEL, Président.

SIROP CALMANT. Pour le Percement des Dents des Enfants. MME. CHS. SAINT-MICHEL, Président.

SIROP CALMANT. Pour le Percement des Dents des Enfants. MME. CHS. SAINT-MICHEL, Président.

SIROP CALMANT. Pour le Percement des Dents des Enfants. MME. CHS. SAINT-MICHEL, Président.

SIROP CALMANT. Pour le Percement des Dents des Enfants. MME. CHS. SAINT-MICHEL, Président.

SIROP CALMANT. Pour le Percement des Dents des Enfants. MME. CHS. SAINT-MICHEL, Président.

SIROP CALMANT. Pour le Percement des Dents des Enfants. MME. CHS. SAINT-MICHEL, Président.

SIROP CALMANT. Pour le Percement des Dents des Enfants. MME. CHS. SAINT-MICHEL, Président.

SIROP CALMANT. Pour le Percement des Dents des Enfants. MME. CHS. SAINT-MICHEL, Président.

SIROP CALMANT. Pour le Percement des Dents des Enfants. MME. CHS. SAINT-MICHEL, Président.

SIROP CALMANT. Pour le Percement des Dents des Enfants. MME. CHS. SAINT-MICHEL, Président.

SIROP CALMANT. Pour le Percement des Dents des Enfants. MME. CHS. SAINT-MICHEL, Président.

SIROP CALMANT. Pour le Percement des Dents des Enfants. MME. CHS. SAINT-MICHEL, Président.

SIROP CALMANT. Pour le Percement des Dents des Enfants. MME. CHS. SAINT-MICHEL, Président.

SIROP CALMANT. Pour le Percement des Dents des Enfants. MME. CHS. SAINT-MICHEL, Président.

SIROP CALMANT. Pour le Percement des Dents des Enfants. MME. CHS. SAINT-MICHEL, Président.

SIROP CALMANT. Pour le Percement des Dents des Enfants. MME. CHS. SAINT-MICHEL, Président.

ACADEMIE DE COMMERCE ET DE MATHÉMATIQUES.

D. MALONE, ci-devant Professeur du Collège de Ste. Anne pendant neuf ans, informe respectueusement ses amis et le public, qu'il a l'honneur de donner une ACADEMIE, au lieu ci-dessus mentionné, le 5 SEPTEMBRE prochain, où seront enseignées les branches suivantes: Lecture, Écriture, Arithmétique, Grammaire Anglaise, Tenue des Livres, Géométrie, Algèbre, Métrique, Trigonométrie Rectiligne et Sphérique, Navigation, Usages des Sphères, Arpentage, Levée des Plans conformément au système de l'Ordonnance, et au système d'Arpentage de Gt. Bretagne, et au système d'Arpentage de Gt. Bretagne, et au système d'Arpentage de Gt. Bretagne.

D. M. s'engage à bien enseigner la calligraphie à des classes de messieurs et dames, en consacrant une heure par jour. Tout ce qu'on demande des élèves c'est qu'ils sachent lire l'alphabet.

UNE ÉCOLE du SOIR de 7 à 9 heures. LÉCONS PRIVÉES données. D. M. ne bornera pas seulement ses efforts à la culture de l'intelligence mais encore à l'enseignement de la morale aux élèves.

D. M. s'engage à bien enseigner la calligraphie à des classes de messieurs et dames, en consacrant une heure par jour. Tout ce qu'on demande des élèves c'est qu'ils sachent lire l'alphabet.

D. M. s'engage à bien enseigner la calligraphie à des classes de messieurs et dames, en consacrant une heure par jour. Tout ce qu'on demande des élèves c'est qu'ils sachent lire l'alphabet.

D. M. s'engage à bien enseigner la calligraphie à des classes de messieurs et dames, en consacrant une heure par jour. Tout ce qu'on demande des élèves c'est qu'ils sachent lire l'alphabet.

D. M. s'engage à bien enseigner la calligraphie à des classes de messieurs et dames, en consacrant une heure par jour. Tout ce qu'on demande des élèves c'est qu'ils sachent lire l'alphabet.

D. M. s'engage à bien enseigner la calligraphie à des classes de messieurs et dames, en consacrant une heure par jour. Tout ce qu'on demande des élèves c'est qu'ils sachent lire l'alphabet.

D. M. s'engage à bien enseigner la calligraphie à des classes de messieurs et dames, en consacrant une heure par jour. Tout ce qu'on demande des élèves c'est qu'ils sachent lire l'alphabet.

D. M. s'engage à bien enseigner la calligraphie à des classes de messieurs et dames, en consacrant une heure par jour. Tout ce qu'on demande des élèves c'est qu'ils sachent lire l'alphabet.

D. M. s'engage à bien enseigner la calligraphie à des classes de messieurs et dames, en consacrant une heure par jour. Tout ce qu'on demande des élèves c'est qu'ils sachent lire l'alphabet.

D. M. s'engage à bien enseigner la calligraphie à des classes de messieurs et dames, en consacrant une heure par jour. Tout ce qu'on demande des élèves c'est qu'ils sachent lire l'alphabet.

D. M. s'engage à bien enseigner la calligraphie à des classes de messieurs et dames, en consacrant une heure par jour. Tout ce qu'on demande des élèves c'est qu'ils sachent lire l'alphabet.

D. M. s'engage à bien enseigner la calligraphie à des classes de messieurs et dames, en consacrant une heure par jour. Tout ce qu'on demande des élèves c'est qu'ils sachent lire l'alphabet.

D. M. s'engage à bien enseigner la calligraphie à des classes de messieurs et dames, en consacrant une heure par jour. Tout ce qu'on demande des élèves c'est qu'ils sachent lire l'alphabet.

D. M. s'engage à bien enseigner la calligraphie à des classes de messieurs et dames, en consacrant une heure par jour. Tout ce qu'on demande des élèves c'est qu'ils sachent lire l'alphabet.

D. M. s'engage à bien enseigner la calligraphie à des classes de messieurs et dames, en consacrant une heure par jour. Tout ce qu'on demande des élèves c'est qu'ils sachent lire l'alphabet.

D. M. s'engage à bien enseigner la calligraphie à des classes de messieurs et dames, en consacrant une heure par jour. Tout ce qu'on demande des élèves c'est qu'ils sachent lire l'alphabet.

D. M. s'engage à bien enseigner la calligraphie à des classes de messieurs et dames, en consacrant une heure par jour. Tout ce qu'on demande des élèves c'est qu'ils sachent lire l'alphabet.

D. M. s'engage à bien enseigner la calligraphie à des classes de messieurs et dames, en consacrant une heure par jour. Tout ce qu'on demande des élèves c'est qu'ils sachent lire l'alphabet.

D. M. s'engage à bien enseigner la calligraphie à des classes de messieurs et dames, en consacrant une heure par jour. Tout ce qu'on demande des élèves c'est qu'ils sachent lire l'alphabet.

D. M. s'engage à bien enseigner la calligraphie à des classes de messieurs et dames, en consacrant une heure par jour. Tout ce qu'on demande des élèves c'est qu'ils sachent lire l'alphabet.

D. M. s'engage à bien enseigner la calligraphie à des classes de messieurs et dames, en consacrant une heure par jour. Tout ce qu'on demande des élèves c'est qu'ils sachent lire l'alphabet.

D. M. s'engage à bien enseigner la calligraphie à des classes de messieurs et dames, en consacrant une heure par jour. Tout ce qu'on demande des élèves c'est qu'ils sachent lire l'alphabet.

D. M. s'engage à bien enseigner la calligraphie à des classes de messieurs et dames, en consacrant une heure par jour. Tout ce qu'on demande des élèves c'est qu'ils sachent lire l'alphabet.

D. M. s'engage à bien enseigner la calligraphie à des classes de messieurs et dames, en consacrant une heure par jour. Tout ce qu'on demande des élèves c'est qu'ils sachent lire l'alphabet.

D. M. s'engage à bien enseigner la calligraphie à des classes de messieurs et dames, en consacrant une heure par jour. Tout ce qu'on demande des élèves c'est qu'ils sachent lire l'alphabet.

D. M. s'engage à bien enseigner la calligraphie à des classes de messieurs et dames, en consacrant une heure par jour. Tout ce qu'on demande des élèves c'est qu'ils sachent lire l'alphabet.

D. M. s'engage à bien enseigner la calligraphie à des classes de messieurs et dames, en consacrant une heure par jour. Tout ce qu'on demande des élèves c'est qu'ils sachent lire l'alphabet.

D. M. s'engage à bien enseigner la calligraphie à des classes de messieurs et dames, en consacrant une heure par jour. Tout ce qu'on demande des élèves c'est qu'ils sachent lire l'alphabet.

D. M. s'engage à bien enseigner la calligraphie à des classes de messieurs et dames, en consacrant une heure par jour. Tout ce qu'on demande des élèves c'est qu'ils sachent lire l'alphabet.

PRISE DE PAULLINIA CLERTE SPECIFIQUE INFAILLIBLE CONTRE LES MIGRAINES, MAUX DE TÊTE, NÉURALGIES, SPASMES, AFFECTIONS NERVEUSES PRÉPARÉES PAR H. CLERET, PHARMACIEN.

Le mirage la plus vicié de ce genre, on s'est vu enlever le plus souvent son argent à un prospecteur (Trousseau).

Le PAULLINIA est un produit américain provenant de l'arbuste du même nom, indigène du nord du Brésil, près la rivière des Amazones. Le nom botanique de cette plante est Paulinia corolla de la famille des Sapindacées; son fruit sert de base à notre médicament, il mûrit en octobre et novembre, et est récolté par les Guarani (race d'indiens habitant un pays à moitié sauvage compris entre le Paraná, l'Uruguay et l'Ébony), qui le préparent et le livrent au commerce brésilien.

Le PAULLINIA offre extérieurement une couleur rosée analogue à celle du chocolat, sa saveur est amère et un peu astrinente. L'analyse chimique nous a fournis les substances suivantes: 1° De la gomme; 2° de l'amidon; 3° une matière résineuse d'un brun rougeâtre; 4° une huile grasse colorée en vert par la chlorophylle; 5° du tannin; 6° une substance cristallisable jouissant des propriétés chimiques de la caféine.

Le PAULLINIA se prescrit en poudre, pilules et sirop. Au Brésil et dans les pays voisins, le Paulinia, suivant M. Gavarelle, est souvent employé pour les diarrhées et les vomissements qui sont si fréquents et si graves dans ces pays là, dans les gastralgies et les gastrites et dans les convalescences comme moyen de fortifier l'estomac, de faire naître l'appétit et de faciliter les digestions.

Les propriétés du Paulinia le rangent au nombre des meilleurs astringents, il leur est supérieur par son efficacité dans les cas de dyspepsie et de bilite des organes de la Digestion. Il réussit très-bien dans les flux divers ou les hématémés, les hémorrhagies, les leucorrhées, etc. Voici comment s'exprime M. le Docteur Trousseau, Professeur de Clinique Médicale de la Faculté de Médecine, Médecin en Chef à l'Hôtel-Dieu de Paris, (Paulinia, page 127, 2e édition 1847). Le Paulinia a depuis quelques années acquis, à Paris, une certaine popularité dans le traitement des migraines, assez longtemps incrédule sur ce point, j'ai dû être convaincu par des faits que j'ai pu observer chez plusieurs personnes de ma clientèle qui avaient pris le Paulinia sans mon autorisation, je dois à la vérité de déclarer ici que de tous les moyens que j'ai vu employer contre la migraine, la poudre que l'on dit être exclusivement composée de Paulinia m'a semblé la plus efficace.

Si les accès de migraines sont fréquents (plusieurs dans le mois), on prend tous les matins, le quart d'une dose de Paulinia dans deux cuillerées d'eau sucrée une demi-heure avant le repas, afin d'éloigner les accès et dans l'espoir d'une guérison entière. De plus, on prendra au début de la migraine, si on le sent venir, ou pendant l'accès en cas de surprise une demi-dose de Paulinia délayée dans deux cuillerées d'eau sucrée, on attendra un quart d'heure après qu'on prendra l'autre moitié si le mal ne s'est point apaisé.

Si les accès de migraines sont fréquents (plusieurs dans le mois), on prend tous les matins, le quart d'une dose de Paulinia dans deux cuillerées d'eau sucrée une demi-heure avant le repas, afin d'éloigner les accès et dans l'espoir d'une guérison entière. De plus, on prendra au début de la migraine, si on le sent venir, ou pendant l'accès en cas de surprise une demi-dose de Paulinia délayée dans deux cuillerées d'eau sucrée, on attendra un quart d'heure après qu'on prendra l'autre moitié si le mal ne s'est point apaisé.

Si les accès de migraines sont fréquents (plusieurs dans le mois), on prend tous les matins, le quart d'une dose de Paulinia dans deux cuillerées d'eau sucrée une demi-heure avant le repas, afin d'éloigner les accès et dans l'espoir d'une guérison entière. De plus, on prendra au début de la migraine, si on le sent venir, ou pendant l'accès en cas de surprise une demi-dose de Paulinia délayée dans deux cuillerées d'eau sucrée, on attendra un quart d'heure après qu'on prendra l'autre moitié si le mal ne s'est point apaisé.

Si les accès de migraines sont fréquents (plusieurs dans le mois), on prend tous les matins, le quart d'une dose de Paulinia dans deux cuillerées d'eau sucrée une demi-heure avant le repas, afin d'éloigner les accès et dans l'espoir d'une guérison entière. De plus, on prendra au début de la migraine, si on le sent venir, ou pendant l'accès en cas de surprise une demi-dose de Paulinia délayée dans deux cuillerées d'eau sucrée, on attendra un quart d'heure après qu'on prendra l'autre moitié si le mal ne s'est point apaisé.

Si les accès de migraines sont fréquents (plusieurs dans le mois), on prend tous les matins, le quart d'une dose de Paulinia dans deux cuillerées d'eau sucrée une demi-heure avant le repas, afin d'éloigner les accès et dans l'espoir d'une guérison entière. De plus, on prendra au début de la migraine, si on le sent venir, ou pendant l'accès en cas de surprise une demi-dose de Paulinia délayée dans deux cuillerées d'eau sucrée, on attendra un quart d'heure après qu'on prendra l'autre moitié si le mal ne s'est point apaisé.

Si les accès de migraines sont fréquents (plusieurs dans le mois), on prend tous les matins, le quart d'une dose de Paulinia dans deux cuillerées d'eau sucrée une demi-heure avant le repas, afin d'éloigner les accès et dans l'espoir d'une guérison entière. De plus, on prendra au début de la migraine, si on le sent venir, ou pendant l'accès en cas de surprise une demi-dose de Paulinia délayée dans deux cuillerées d'eau sucrée, on attendra un quart d'heure après qu'on prendra l'autre moitié si le mal ne s'est point apaisé.

Si les accès de migraines sont fréquents (plusieurs dans le mois), on prend tous les matins, le quart d'une dose de Paulinia dans deux cuillerées d'eau sucrée une demi-heure avant le repas, afin d'éloigner les accès et dans l'espoir d'une guérison entière. De plus, on prendra au début de la migraine, si on le sent venir, ou pendant l'accès en cas de surprise une demi-dose de Paulinia délayée dans deux cuillerées d'eau sucrée, on attendra un quart d'heure après qu'on prendra l'autre moitié si le mal ne s'est point apaisé.

Si les accès de migraines sont fréquents (plusieurs dans le mois), on prend tous les matins, le quart d'une dose de Paulinia dans deux cuillerées d'eau sucrée une demi-heure avant le repas, afin d'éloigner les accès et dans l'espoir d'une guérison entière. De plus, on prendra au début de la migraine, si on le sent venir, ou pendant l'accès en cas de surprise une demi-dose de Paulinia délayée dans deux cuillerées d'eau sucrée, on attendra un quart d'heure après qu'on prendra l'autre moitié si le mal ne s'est point apaisé.

Si les accès de migraines sont fréquents (plusieurs dans le mois), on prend tous les matins, le quart d'une dose de Paulinia dans deux cuillerées d'eau sucrée une demi-heure avant le repas, afin d'éloigner les accès et dans l'espoir d'une guérison entière. De plus, on prendra au début de la migraine, si on le sent venir, ou pendant l'accès en cas de surprise une demi-dose de Paulinia délayée dans deux cuillerées d'eau sucrée, on attendra un quart d'heure après qu'on prendra l'autre moitié si le mal ne s'est point apaisé.

Si les accès de migraines sont fréquents (plusieurs dans le mois), on prend tous les matins, le quart d'une dose de Paulinia dans deux cuillerées d'eau sucrée une demi-heure avant le repas, afin d'éloigner les accès et dans l'espoir d'une guérison entière. De plus, on prendra au début de la migraine, si on le sent venir, ou pendant l'accès en cas de surprise une demi-dose de Paulinia délayée dans deux cuillerées d'eau sucrée, on attendra un quart d'heure après qu'on prendra l'autre moitié si le mal ne s'est point apaisé.

Si les accès de migraines sont fréquents (plusieurs dans le mois), on prend tous les matins, le quart d'une dose de Paulinia dans deux cuillerées d'eau sucrée une demi-heure avant le repas, afin d'éloigner les accès et dans l'espoir d'une guérison entière. De plus, on prendra au début de la migraine, si on le sent venir, ou pendant l'accès en cas de surprise une demi-dose de Paulinia délayée dans deux cuillerées d'eau sucrée, on attendra un quart d'heure après qu'on prendra l'autre moitié si le mal ne s'est point apaisé.

Si les accès de migraines sont fréquents (plusieurs dans le mois), on prend tous les matins, le quart d'une dose de Paulinia dans deux cuillerées d'eau sucrée une demi-heure avant le repas, afin d'éloigner les accès et dans l'espoir d'une guérison entière. De plus, on prendra au début de la migraine, si on le sent venir, ou pendant l'accès en cas de surprise une demi-dose de Paulinia délayée dans deux cuillerées d'eau sucrée, on attendra un quart d'heure après qu'on prendra l'autre moitié si le mal ne s'est point apaisé.

Si les accès de migraines sont fréquents (plusieurs dans le mois), on prend tous les matins, le quart d'une dose de Paulinia dans deux cuillerées d'eau sucrée une demi-heure avant le repas, afin d'éloigner les accès et dans l'espoir d'une guérison entière. De plus, on prendra au début de la migraine, si on le sent venir, ou pendant l'accès en cas de surprise une demi-dose de Paulinia délayée dans deux cuillerées d'eau sucrée, on attendra un quart d'heure après qu'on prendra l'autre moitié si le mal ne s'est point apaisé.

Si les accès de migraines sont fréquents (plusieurs dans le mois), on prend tous les matins, le quart d'une dose de Paulinia dans deux cuillerées d'eau sucrée une demi-heure avant le repas, afin d'éloigner les accès et dans l'espoir d'une guérison entière. De plus, on prendra au début de la migraine, si on le sent venir, ou pendant l'accès en cas de surprise une demi-dose de Paulinia délayée dans deux cuillerées d'eau sucrée, on attendra un quart d'heure après qu'on prendra l'autre moitié si le mal ne s'est point apaisé.

Si les accès de migraines sont fréquents (plusieurs dans le mois), on prend tous les matins, le quart d'une dose de Paulinia dans deux cuillerées d'eau sucrée une demi-heure avant le repas, afin d'éloigner les accès et dans l'espoir d'une guérison entière. De plus, on prendra au début de la migraine, si on le sent venir, ou pendant l'accès en cas de surprise une demi-dose de Paulinia délayée dans deux cuillerées d'eau sucrée, on attendra un quart d'heure après qu'on prendra l'autre moitié si le mal ne s'est point apaisé.

Si les accès de migraines sont fréquents (plusieurs dans le mois), on prend tous les matins, le quart d'une dose de Paulinia dans deux cuillerées d'eau sucrée une demi-heure avant le repas, afin d'éloigner les accès et dans l'espoir d'une guérison entière. De plus, on prendra au début de la migraine, si on le sent venir, ou pendant l'accès en cas de surprise une demi-dose de Paulinia délayée dans deux cuillerées d'eau sucrée, on attendra un quart d'heure après qu'on prendra l'autre moitié si le mal ne s'est point apaisé.

Si les accès de migraines sont fréquents (plusieurs dans le mois), on prend tous les matins, le quart d'une dose de Paulinia dans deux cuillerées d'eau sucrée une demi-heure avant le repas, afin d'éloigner les accès et dans l'espoir d'une guérison entière. De plus, on prendra au début de la migraine, si on le sent venir, ou pendant l'accès en cas de surprise une demi-dose de Paulinia délayée dans deux cuillerées d'eau sucrée, on attendra un quart d'heure après qu'on prendra l'autre moitié si le mal ne s'est point apaisé.

Si les accès de migraines sont fréquents (plusieurs dans le mois), on prend tous les matins, le quart d'une dose de Paulinia dans deux cuillerées d'eau sucrée une demi-heure avant le repas, afin d'éloigner les accès et dans l'espoir d'une guérison entière. De plus, on prendra au début de la migraine, si on le sent venir, ou pendant l'accès en cas de surprise une demi-dose de Paulinia délayée dans deux cuillerées d'eau sucrée, on attendra un quart d'heure après qu'on prendra l'autre moitié si le mal ne s'est point apaisé.

Si les accès de migraines sont fréquents (plusieurs dans le mois), on prend tous les matins, le quart d'une dose de Paulinia dans deux cuillerées d'eau sucrée une demi-heure avant le repas, afin d'éloigner les accès et dans l'espoir d'une guérison entière. De plus, on prendra au début de la migraine, si on le sent venir, ou pendant l'accès en cas de surprise une demi-dose de Paulinia délayée dans deux cuillerées d'eau sucrée, on attendra un quart d'heure après qu'on prendra l'autre moitié si le mal ne s'est point apaisé.

Si les accès de migraines sont fréquents (plusieurs dans le mois), on prend tous les matins, le quart d'une dose de Paulinia dans deux cuillerées d'eau sucrée une demi-heure avant le repas, afin d'éloigner les accès et dans l'espoir d'une guérison entière. De plus, on prendra au début de la migraine, si on le sent venir, ou pendant l'accès en cas de surprise une demi-dose de Paulinia délayée dans deux cuillerées d'eau sucrée, on attendra un quart d'heure après qu'on prendra l'autre moitié si le mal ne s'est point apaisé.

Si les accès de migraines sont fréquents (plusieurs dans le mois), on prend tous les matins, le quart d'une dose de Paulinia dans deux cuillerées d'eau sucrée une demi-heure avant le repas, afin d'éloigner les accès et dans l'espoir d'une guérison entière. De plus, on prendra au début de la migraine, si on le sent venir, ou pendant l'accès en cas de surprise une demi-dose de Paulinia délayée dans deux cuillerées d'eau sucrée, on attendra un quart d'heure après qu'on prendra l'autre moitié si le mal ne s'est point apaisé.

Si les accès de migraines sont fréquents (plusieurs dans le mois), on prend tous les matins, le quart d'une dose de Paulinia dans deux cuillerées d'eau sucrée une demi-heure avant le repas, afin d'éloigner les accès et dans l'espoir d'une guérison entière. De plus, on prendra au début de la migraine, si on le sent venir, ou pendant l'accès en cas de surprise une demi-dose de Paulinia délayée dans deux cuillerées d'eau sucrée, on attendra un quart d'heure après qu'on prendra l'autre moitié si le mal ne s'est point apaisé.

Si les accès de migraines sont fréquents (plusieurs dans le mois), on prend tous les matins, le quart d'une dose de Paulinia dans deux cuillerées d'eau sucrée une demi-heure avant le repas, afin d'éloigner les accès et dans l'espoir d'une guérison entière. De plus, on prendra au début de la migraine, si on le sent venir, ou pendant l'accès en cas de surprise une demi-dose de Paulinia délayée dans deux cuillerées d'eau sucrée, on attendra un quart d'heure après qu'on prendra l'autre moitié si le mal ne s'est point apaisé.

Si les accès de migraines sont fréquents (plusieurs dans le mois), on prend tous les matins, le quart d'une dose de Paulinia dans deux cuillerées d'eau sucrée une demi-heure avant le repas, afin d'éloigner les accès et dans l'espoir d'une guérison entière. De plus, on prendra au début de la migraine, si on le sent venir, ou pendant l'accès en cas de surprise une demi-dose de Paulinia délayée dans deux cuillerées d'eau sucrée, on attendra un quart d'heure après qu'on prendra l'autre moitié si le mal ne s'est point apaisé.

Si les accès de migraines sont fréquents (plusieurs dans le mois), on prend tous les matins, le quart d'une dose de Paulinia dans deux cuillerées d'eau sucrée une demi-heure avant le repas, afin d'éloigner les accès et dans l'espoir d'une guérison entière. De plus, on prendra au début de la migraine, si on le sent venir, ou pendant l'accès en cas de surprise une demi-dose de Paulinia délayée dans deux cuillerées d'eau sucrée, on attendra un quart d'heure après qu'on prendra l'autre moitié si le mal ne s'est point apaisé.

Si les accès de migraines sont fréquents (plusieurs dans le mois), on prend tous les matins, le quart d'une dose de Paulinia dans deux cuillerées d'eau sucrée une demi-heure avant le repas, afin d'éloigner les accès et dans l'espoir d'une guérison entière. De plus, on prendra au début de la migraine, si on le sent venir, ou pendant l'accès en cas de surprise une demi-dose de Paulinia délayée dans deux cuillerées d'eau sucrée, on attendra un